

AMENAGEMENT FORESTIER

Forêt Dommaniale du Vercors

Surface totale : 3846 ha 40 a
Surface aménagée: 3845 ha 91 a

Révision d'aménagement forestier
(2007-2026)



"Document destiné à la mise à disposition du public, limité à la partie technique de l'aménagement conformément aux dispositions de l'article D.212-6 du code forestier"



Office National des Forêts

Direction Territoriale Rhône-Alpes
Agence Interdépartementale Drôme Ardèche
Département de la Drôme (26)

REPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ALIMENTATION DE
L'AGRICULTURE, ET DE LA PÊCHE

Département : DROME (26)
Forêt Domaniale du VERCORS

Direction Générale des Politiques Agricole,
Agroalimentaire et des Territoires

Contenance : 3 845,91 ha

Révision d'Aménagement Forestier
(2007-2026)

- ARRETE D'AMENAGEMENT FORESTIER -

LE MINISTRE DE L'ALIMENTATION, DE
L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

VU les articles L.133-1, R.133-2 et R.133-4 du Code Forestier,

VU l'arrêté ministériel en date du 27 mars 1997, réglant l'aménagement de la forêt domaniale du VERCORS (Drôme) pour la période 1994-2006,

SUR la proposition du Directeur Général de l'Office National des Forêts :

- A R R Ê T E -

Article 1^{er} : La forêt domaniale du VERCORS (Drôme), d'une contenance de 3 845,91 ha comprend une surface boisée de 3 279,51 ha et 566,91 ha d'espaces naturels non boisés (pelouses d'altitude, rochers, éboulis).

Elle est incluse, pour une surface de 3 480 ha, dans la réserve nationale des Hauts Plateaux du Vercors et bénéficie d'un classement en zone spéciale de conservation pour les oiseaux, notamment pour le tétras lyre et la gélinotte ; 1 536 ha sont par ailleurs concernés par un projet de réserve biologique intégrale.

La forêt domaniale est affectée à la protection des milieux et des paysages tout en assurant hors du secteur destiné à l'étude de l'évolution naturelle des milieux, un objectif de production de bois d'œuvre résineux et de façon plus localisée la protection contre les chutes de blocs.

Article 2 : Elle est divisée comme suit :

- 1^{ère} série de production et de protection physique (2 309,80 ha),
- 2^{ème} série d'intérêt écologique particulier (1 536,11 ha).

Article 3 : La 1^{ère} série sera traitée en futaie irrégulière de sapin (35 %), épicéa (35 %), pin à crochets (2 %), hêtre (10 %), autres feuillus (4 %) et milieux non boisés (14 %).

Pendant une durée de 20 ans (2007-2026) :

- 2 024,82 ha seront parcourus par des coupes de futaie irrégulière permettant d'assurer le renouvellement d'environ 132 ha,
- 284,98 ha ne feront l'objet d'aucune intervention sylvicole,

Article 4 : La 2^{ème} série constitue une série d'intérêt écologique particulier, destinée à l'observation scientifique des milieux en évolution naturelle.

Pendant une durée de 20 ans (2007-2026) :

- la série ne fera l'objet d'aucune intervention sylvicole.

Article 5 : Sur l'ensemble de la forêt, les mesures seront prises pour :

- contrôler les populations de cervidés dans un équilibre compatible avec le renouvellement de la forêt,
- permettre un accueil raisonné du public dans un espace naturel, favorable aux randonneurs,
- favoriser le partenariat, pour assurer les financements d'opérations d'amélioration et de maintien de la biodiversité ou d'accueil du public.

Article 6 : Le Directeur Général de l'Office National des Forêts est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 30 SEP. 2010
Pour le Ministre et par délégation,

L'adjoint au sous-directeur
de la forêt et du bois


Jean-Luc GUITTON



Direction Territoriale Rhône-Alpes
Agence Drôme-Ardèche
Unité territoriale du Vercors

Département de la Drôme
Arrondissement : Die
Canton : La Chapelle en Vercors
Région IFN : 736
DILAM : Vercors

FORET DOMANIALE DU VERCORS

Surface totale : 3846,40
Surface aménagée: 3845,91 ha



Révision d'Aménagement forestier
(2007 - 2026)

Première série : (2309,80 ha) : Série de production tout en assurant la protection générale des milieux et des paysages, traitée en futaie irrégulière par bouquets.

Deuxième série : (1536,11 ha) : série d'intérêt écologique particulier.

Altitudes

- supérieure 1591 m
- moyenne 1480 m
- inférieure 900 m

Proportion des essences principales

(% en surface au début de l'aménagement)

- Epicéa	37 %
- Sapin Pectiné	35 %
- Hêtre	10 %
- Feuillus divers	02 %
- Pin à crochets	02 %
- Milieux naturels non boisés	14 %

PREAMBULE

La présente étude d'aménagement forestier a été réalisée par l'ONF dans le cadre de la législation en vigueur.

Après analyse du milieu naturel, des besoins économiques et sociaux et de la gestion passée, ce document définit les objectifs à atteindre quant à la protection des milieux et des paysages, la production de bois, l'accueil du public, la chasse, la protection contre les incendies ou les risques naturels.

En s'appuyant sur les Directives Locales d'Aménagement (DILAM) de la région naturelle du Vercors, dont les normes ont été utilisées ici, l'aménagement propose ensuite les moyens techniques et financiers à mettre en œuvre pendant une période de 20 ans pour atteindre les objectifs fixés.

0. Renseignements généraux	6
0.1. DESIGNATION ET SITUATION DE LA FORET	6
0.2. SURFACE DE LA FORET	7
0.2.1. Surface du dernier aménagement	7
0.2.2. Historique des modifications	7
0.2.3. Surface actuelle	7
0.2.4. Répartition des surfaces par territoire communal :	7
0.3. PROCES-VERBAUX DE DELIMITATION OU DE BORNAGE.....	8
0.4. PARCELLAIRE	8
1. Analyse du milieu naturel.....	12
1.1. FACTEURS ECOLOGIQUES.....	12
1.1.1. Topographie et hydrographie.....	12
1.1.2. Climat.....	12
1.1.3. Géologie.....	17
1.1.4. Pédologie	17
1.1.5. Synthèse des facteurs écologiques : les stations	18
1.2. HABITATS NATURELS	21
Fiches habitat naturel en annexe 2.....	21
1.3. ZNIEFF (zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique), ZICO (zones d'intérêt communautaire pour les oiseaux), ENS (Espaces Naturels Sensibles)	21
1.3.1 ZNIEFF.....	21
1.3.2. Z.P.S.	22
1.3.3. ENS.....	22
1.3.4. PNR.....	22
1.3.5. Natura 2000	22
1.3.5. Site inscrit et classé	22
1.4. FLORE	22
1.4.1. Etages et séries de végétation.....	22
1.4.2. Relevés des espèces végétales remarquables	23
1.4.3. Répartition des essences forestières.....	24
1.4.4. Peuplements et arbres remarquables.....	24
1.4.5. Précisions sur l'état sanitaire des peuplements.....	25
1.6. FAUNE SAUVAGE	32
1.6.1. - Espèces présentes dans la forêt.	32
1.6.2 - Espèces bénéficiant d'un statut de protection	35
1.6.2. - Situation par rapport aux capacités d'accueil de la forêt	36
1.6.3. - Précisions sur l'état sanitaire	37
1.7. RISQUES NATURELS, D'ORDRE PHYSIQUE, PESANT SUR LE MILIEU	37
1.7.1.1 Facteurs de risques :	37
1.7.2 Phénomènes observés :	37
1.7.3. Enjeux :	37
1.8. RISQUES D'INCENDIE	37

2. Analyse des besoins économiques et sociaux	38
2.1. PRODUCTION LIGNEUSE	38
2.2. CONCESSIONS ET SERVITUDES.....	40
2.3. ACTIVITES CYNEGETIQUES.....	40
2.4. ACTIVITES PISCICOLES.....	41
2.5. ACTIVITES PASTORALES	42
2.6. ACCUEIL DU PUBLIC.....	42
2.9. SUJETIONS DIVERSES.....	43
2.10. STATUTS ET REGLEMENTS SE SUPERPOSANT AU REGIME FORESTIER.....	43
3. Gestion passée.....	46
3.1. TRAITEMENTS SYLVICOLES.....	46
3.1.1. Traitements antérieurs.....	46
3.1.2. Dernier aménagement forestier.....	48
3.2. TRAITEMENT DES AUTRES ELEMENTS DU MILIEU NATUREL.....	53
3.3. ETAT DES LIMITES ET DES EQUIPEMENTS.....	54
3.3.1. Matérialisation des limites périmétrales.....	54
3.3.2. Equipements de desserte.....	54
3.3.3. Equipements RTM.....	55
3.3.4. Equipements cynégétiques.....	55
3.3.5. Equipements piscicoles.....	55
3.3.6. Equipements pastoraux.....	55
3.3.7. Equipements de protection contre l'incendie.....	55
3.3.8. Equipements d'accueil du public.....	55
3.3.9. Equipements pour l'observation et la recherche.....	56
3.3.10. Equipements divers.....	56
4. Synthèses : objectifs, zonages, principaux choix.....	57
4.1. EXPOSE CONCIS DES PROBLEMES POSES ET DES SOLUTIONS RETENUES.....	57
4.2. DEFINITION DES OBJECTIFS PRINCIPAUX - DIVISION DE LA FORET EN SERIES.....	58
4.3. DECISIONS FONDAMENTALES RELATIVES A LA PREMIERE SERIE.....	58
4.3.1. Mode de traitement - Méthode d'aménagement.....	58
4.3.2. Essences objectif et critères d'exploitabilité.....	59
4.3.3. Détermination de l'effort de régénération.....	60
4.3.4. Classement des unités de gestion (parcelles ou sous-parcelles).....	62
4.4. DECISIONS FONDAMENTALES RELATIVES A LA DEUXIEME SERIE.....	62
4.4.1. Mode de traitement - Méthode d'aménagement.....	62
4.4.2. Classement des unités de gestion (parcelles ou sous-parcelles).....	62
5. Programme d'actions.....	63
5.0. MODALITES GENERALES D'APPLICATION DU PROGRAMME.....	63
5.1. DISPOSITIONS CONCERNANT LE FONCIER.....	63
5.2. PROGRAMME D'ACTIONS RELATIF A LA PREMIERE SERIE.....	63
5.2.1. Opérations sylvicoles : coupes.....	63
5.2.2. Opérations sylvicoles : Travaux.....	69
5.2.3. Autres opérations en faveur du maintien de la biodiversité.....	69
5.2.4. Gestion de l'équilibre faune/flore - Chasse.....	71
5.2.5. Dispositions concernant les productions diverses - Exploitation pastorale.....	72
5.2.6. Dispositions en faveur de l'accueil du public.....	72
5.2.7. Dispositions en faveur des paysages.....	72
5.2.8. Protection des sites d'intérêt culturel.....	72
5.2.9. Mesures générales concernant la protection contre les risques naturels d'ordre physique.....	72
5.2.10. Mesures générales concernant la défense contre les incendies.....	72
5.2.11. Mesures générales d'ordre sanitaire.....	72
5.2.12. Programme d'observations et de recherches.....	73
5.2.13. Actions de communication.....	73

5.3. PROGRAMME D'ACTIONS RELATIF A LA DEUXIEME SERIE	73
5.3.5. Dispositions en faveur de l'accueil du public.....	74
5.3.6. Dispositions en faveur des paysages.....	74
5.3.7. Protection des sites d'intérêt culturel	74
5.3.8. Mesures générales concernant la protection contre les risques naturels d'ordre physique.....	74
5.3.9. Mesures générales concernant la défense contre les incendies	74
5.3.10. Mesures générales d'ordre sanitaire.....	74
5.3.11. Programme d'observations et de recherches	74
5.3.12. Actions de communication.....	74
5.4. DISPOSITIONS CONCERNANT L'EQUIPEMENT GENERAL DE LA FORET	74
6. Bilan économique et financier.....	76
6.1. RECOLTES.....	76
6.1.1. Tableau prévisionnel.....	76
6.2. RECETTES.....	77
6.3. DEPENSES	78
6.3.1. Détail du calcul des dépenses	78
6.3.2. Tableau prévisionnel global	80
6.4. BILAN PASSE ET FUTUR.....	81
6.4.1. Tableau prévisionnel global	81

0. Renseignements généraux

0.1. DESIGNATION ET SITUATION DE LA FORET

Nom et propriétaire de la forêt :

Propriétaire : Etat.

Nom usuel de la forêt : Forêt domaniale du Vercors.

Origine de la forêt

La forêt domaniale du Vercors est constituée en partie de l'ancienne forêt seigneuriale du Vercors. Elle appartenait sous l'Ancien Régime, à l'évêque de Die principalement et à deux co-seigneurs du Vercors. Avec le temps les collectivités locales y avaient acquis des droits.

Devenue bien national en 1792 et d'une surface d'environ 7700 ha, la forêt verra son partage réalisé beaucoup plus tard, à la suite d'un jugement du tribunal de DIE en date du 24 juin 1845 : la forêt domaniale du Vercors voit alors sa surface passer à un peu plus de 3500 ha.

La partie nord de la forêt, dite encore forêt du Play, d'une surface de 370,55 ha, a été acquise le 30/4/1923 suite à la vente de leur domaine par les deux propriétaires de l'époque : madame Desmoulin - pour les 2/3 de la surface et madame Chatain pour le 1/3 restant.

Le 4 août 1975 la S.A. AUSSEDT-REY vendait à l'état la forêt de la SARNA d'une contenance de 307,86 ha située sur la commune de Saint Andéol dans l'Isère.

Le 30 juillet 1975 la S.A. AUSSEDT-REY vendait à l'état la forêt du PURGATOIRE d'une contenance de 250,83 ha située sur la commune de la Chapelle en Vercors.

Ces deux tènements englobés dans la forêt domaniale du Vercors sous le même numéro TGPE n'ont jamais eu un document d'aménagement forestier commun avec le reste de la forêt. Depuis 1981, deux documents successifs ont été approuvés par arrêté ministériel. Le dernier en vigueur expirera en 2014. Ces deux tènements ne seront pas pris en compte dans ce document d'aménagement forestier.

La forêt domaniale du VERCORS que nous connaissons actuellement est constituée d'une surface d'un peu plus de 3800 ha.

Situation administrative :

Département : Drôme (26)

Arrondissement : Die

Canton : La Chapelle en Vercors

Territoire communal de Saint Agnan en Vercors.

La forêt domaniale du Vercors se situe sur les hauts plateaux du Vercors au dessus de la vallée de la Vernaison.

La forêt est à égale distance de Valence et Grenoble, environ 70 kilomètres.

Toute la forêt est située dans le Parc Naturel Régional du VERCORS et dans la Réserve Naturelle des Hauts Plateaux du Vercors.

Région forestière

La forêt domaniale du Vercors est située dans la région naturelle du Vercors, n° IFN : 736.

La Direction locale d'aménagement s'appliquant à la forêt est la DILAM VERCORS.

Organisation administrative de la gestion

La gestion est assurée par l'Unité Territoriale du Vercors, dépendant de la Direction Territoriale Rhône-Alpes, Agence Drôme-Ardèche.

0.2. SURFACE DE LA FORET

0.2.1. Surface du dernier aménagement

La surface retenue à la date de l'ancien aménagement était de 3868,41 ha.

0.2.2. Historique des modifications

Aucune modification effectuée depuis cette date.

0.2.3. Surface actuelle

La surface cadastrale nous porte aujourd'hui à une surface de la forêt de

3846,3961ha arrondie à 3846,40 ha.

0 ha 48 a 85 ca de terrain à Saint Agnan en Vercors appartiennent à la forêt domaniale du Vercors sur lequel se trouve cinq maisons forestières, un garage et le bureau de l'Unité Territoriale. Dans la suite du document, cette surface ne sera pas intégrée dans la surface de la forêt et la surface aménagée sera de : **3845,91 ha.**

Références cadastrales en annexe 1.

0.2.4. Répartition des surfaces par territoire communal :

Territoire communal	Surface cadastrale (ha)	Surface arrondie (ha)
Saint Agnan en Vercors	3845,9076	3845,91

0.3. PROCES-VERBAUX DE DELIMITATION OU DE BORNAGE

0.3.1.- Limites :

Les limites sont simples :

- Au **nord**, elle est commune avec celle de la forêt communale de La Chapelle en Vercors
- Au **sud**, elle suit le ravin de Combe-Male
- A l'**est**, elle s'appuie sur la limite entre le département de la Drôme et celui de l'Isère
- A l'**ouest**, elles courent au pied de la falaise rocheuse (les Rancs) qui domine la vallée de la Vernaïson

La limite ouest, la moins évidente, a fait l'objet d'un procès verbal de délimitation en date du 10/9/1893.

Les limites de la forêt sont matérialisées par des bandeaux de peinture rouge et des plaques de parcellaire.

Les limites ne prêtent pas à contestation.

Il est à noter qu'une erreur du cadastre est en cours de rectification. Cette erreur attribuée à la forêt domaniale du Vercors environ 17 hectares de la forêt communale de la Chapelle en Vercors. Lorsque cette erreur sera rectifiée, les limites sur le terrain ne changeront pas, mais la surface de la forêt diminuera d'environ 17 hectares.

0.3.2.- Bornage :

La forêt a fait l'objet sur sa limite Ouest d'un bornage établi le 14.10.1889. La partie Est de la parcelle 1, qui à l'époque ne faisait pas partie de la forêt domaniale n'a évidemment pas été bornée (ni à cette occasion ni par la suite).

Le procès verbal de bornage de la forêt du Vercors est conservé sur le site de Die, agence Drôme-Ardèche.

L'état des bornes est satisfaisant. Le dernier état de bornage a eu lieu en 1993.

La Forêt Domaniale du VERCORS, telle qu'elle est définie dans cette étude, est composée d'un seul tènement, sans enclave.

0.4. PARCELLAIRE

La forêt sera subdivisée en 105 parcelles alors qu'elle n'en comptait que 104 lors du dernier aménagement forestier.

Cette modification est la conséquence du découpage de la forêt en deux séries.

Les modifications sont les suivantes :

- La parcelle 1 est composée des parties Est des anciennes parcelles 1, 2 et 4 (Est de la route de Pré Râteau pour les anciennes parcelles 2 et 4)

- La parcelle 2 est la partie Ouest de l'ancienne parcelle 1

- La parcelle 4 est la partie de l'ancienne parcelle 4 située à l'Ouest de la route de Pré Râteau

- L'angle Nord Est de l'ancienne parcelle 77 devient la parcelle 105

-Le reste de l'ancienne parcelle 77 reste la parcelle 77

Dans la suite du document, on adoptera le nouveau parcellaire qui comprend 105 parcelles d'une superficie moyenne de 36 ha.

En conséquence, les surfaces affectées aux parcelles sont les suivantes : cf. page suivante

Tableau : surfaces affectées aux parcelles

N° de parcelle	Nouvelle surface (ha)	Surface arrondie (ha)	Anciennes surface (ha)
1	36.498	36.50	84.30
2	67.0909	67.09	25.23
3	66.4636	66.46	56.61
4	54.2721	54.27	60.36
5	42.0759	42.08	42.00
6	25.0577	25.06	24.98
7	21.8751	21.88	22.16
8	52.0833	52.08	52.64
9	25.7485	25.75	25.92
10	10.5142	10.51	11.03
11	28.8515	28.85	30.18
12	25.5011	25.50	25.82
13	30.3054	30.31	30.57
14	82.3859	82.39	83.61
15	44.4717	44.47	44.03
16	50.1695	50.17	50.71
17	52.6222	52.62	52.64
18	15.7158	15.72	15.09
19	17.1537	17.15	17.17
20	22.8387	22.84	22.66
21	17.5064	17.51	17.61
22	14.497	14.50	15.34
23	12.6967	12.70	13.11
24	19.8311	19.83	19.00
25	25.8934	25.89	25.73
26	28.82	28.82	27.95
27	34.2311	34.23	33.64
28	18.5634	18.56	19.24
29	26.4312	26.43	25.73
30	20.0794	20.08	19.89
31	18.851	18.85	18.85
32	20.7538	20.75	19.99
33	20.8332	20.83	21.17
N° de parcelle	Nouvelle surface (ha)	Surface arrondie (ha)	Anciennes surface (ha)

34	12.1601	12.16	11.97
35	33.8124	33.81	32.65
36	18.6247	18.62	18.80
37	10.5845	10.58	10.98
38	31.6676	31.67	32.60
39	20.705	20.71	20.78
40	15.6682	15.67	15.88
41	31.0047	31.00	31.76
42	34.4199	34.42	34.73
43	39.0088	39.01	38.79
44	12.9197	12.92	13.36
45	24.8522	24.85	25.43
46	28.7097	28.71	28.99
47	12.8926	12.89	12.52
48	9.1222	9.12	9.50
49	24.3975	24.40	25.23
50	11.2706	11.27	10.79
51	30.3563	30.36	30.72
52	20.017	20.02	20.33
53	29.1364	29.14	30.03
54	17.5099	17.51	17.56
55	10.3798	10.38	11.13
56	16.2296	16.23	15.83
57	18.6637	18.66	18.80
58	15.2456	15.25	15.63
59	13.9372	13.94	13.95
60	15.9594	15.96	16.77
61	28.9679	28.97	29.39
62	11.8338	11.83	12.32
63	14.3301	14.33	14.45
64	20.961	20.96	21.47
65	19.8725	19.87	20.14
66	22.851	22.85	23.30
67	17.6655	17.67	17.66
68	18.9942	18.99	18.95
69	19.5018	19.50	20.18
70	20.8785	20.88	20.98
71	24.8157	24.82	24.49
72	17.1867	17.19	17.12
73	13.1389	13.14	13.41
74	12.3544	12.35	12.37
75	25.5503	25.55	20.83
76	69.6909	69.69	70.00
77	117.1374	117.14	126.60
78	121.0896	121.09	120.71
79	80.305	80.31	80.97
80	98.258	98.26	97.31
81	73.6414	73.64	73.22
82	58.4831	58.48	83.11
83	74.2243	74.22	75.74
84	86.2343	86.23	86.78
85	39.6553	39.66	33.00
N° de parcelle	Nouvelle surface (ha)	Surface arrondie (ha)	Anciennes surface (ha)
86	40.2721	40.27	56.79

87	46.8464	46.85	37.60
88	38.338	38.34	37.20
89	73.9305	73.93	48.88
90	22.5934	22.59	22.91
91	31.3034	31.30	30.67
92	48.8711	48.87	45.81
93	45.4592	45.46	46.16
94	47.7827	47.78	48.29
95	32.7963	32.80	33.64
96	41.8351	41.84	43.04
97	47.1147	47.12	48.14
98	56.5667	56.57	57.64
99	52.2846	52.28	53.13
100	84.709	84.71	87.07
101	146.3139	146.31	149.42
102	59.2915	59.29	59.61
103	48.2469	48.25	55.16
104	155.6538	155.65	152.28
105	8.1389	8.14	/

DOCUMENT

1. Analyse du milieu naturel

1.1. FACTEURS ECOLOGIQUES

1.1.1. Topographie et hydrographie

La forêt domaniale du Vercors s'étend sur un plateau qui se relève de façon progressive de l'Ouest vers l'Est, et, de façon moins sensible, du Nord vers le Sud. Ce plateau est assis sur un socle calcaire épais limité à l'Est par le pied des montagnes du grand Veymond qui culmine à 2341 mètres, et à l'Ouest par le versant des Rancs qui tombent dans la vallée de la Vernaison, rivière au régime montagnard qui draine les eaux du Sud-Est du Vercors vers l'Isère.

Malgré un relief général de type plateau, dans le détail, il accuse des variations aussi soudaines que brutales. Toutes les expositions sont présentes, avec une prédominance pour l'Ouest. Les pentes sont très fortes sur le versant des Rancs jusqu'à former des falaises.

1.1.2. Climat

Le massif du Vercors est principalement affecté par des perturbations apportées par des régimes d'ouest. Seule l'extrémité sud est soumise aux influences méditerranéennes (précipitations moins importantes, moins bien réparties sur les quatre saisons). Le climat est humide, frais, neigeux et moyennement ensoleillé. Les étés sont courts, les nuits toujours fraîches ; l'automne est précoce, la neige tombant dès le mois d'octobre. Le manteau neigeux s'installe dès décembre voire janvier.

Les vents sont peu marqués. Cependant, les « vents du midi » peu fréquents peuvent être très violents et causer de nombreux dégâts. Ce fut le cas notamment lors des tempêtes de 1982 et 1999.

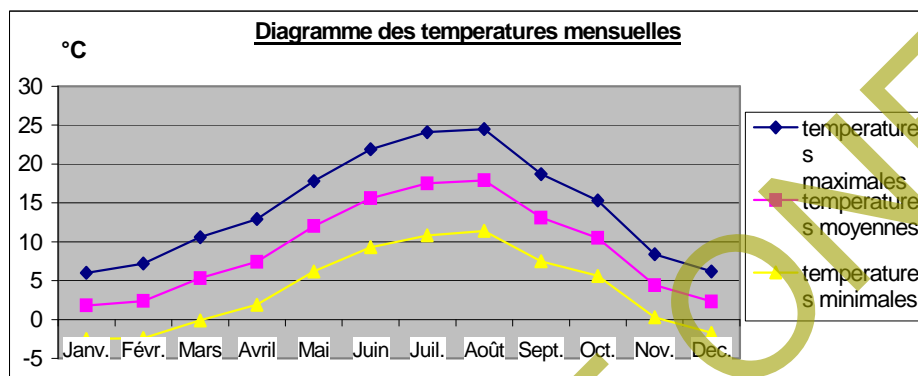
Postes de référence : Les postes météorologiques de référence les plus proches sont ceux de La chapelle en Vercors (5 km au Nord Ouest) et de Villard de Lans (15 km au Nord).

Les spécificités climatiques des Hauts Plateaux du Vercors sont reconnues par tous et les postes de référence situés dans des conditions climatiques très différentes n'apportent qu'une information toute relative. Jusqu'à une date très récente, le climat des Hauts Plateaux n'a pas fait l'objet d'études approfondies particulières. Dans le cadre de son programme de recherche, la Réserve Naturelle des Hauts Plateaux du Vercors a récemment (2004) implanté une unité fixe et plusieurs unités mobiles de récoltes de données météo. Ces informations permettront dans un futur proche d'affiner les données présentées ci-dessous.

Température (période de référence : 1995-2004)

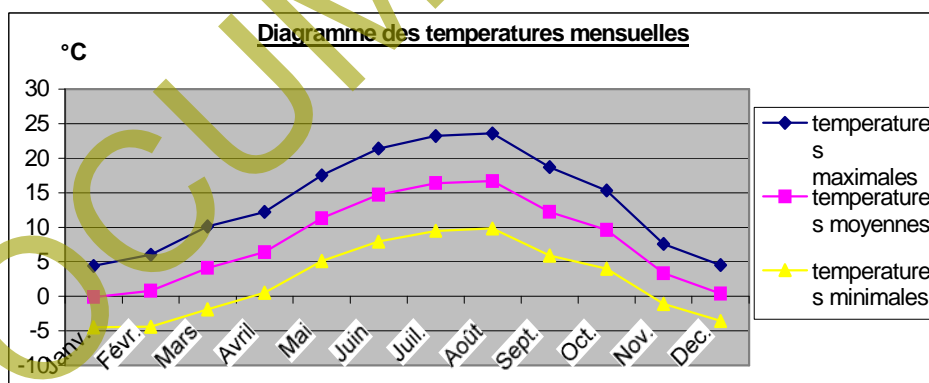
Poste de La Chapelle en Vercors

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Dec.	Année
Moyenne des températures max.	6	7,2	10,6	12,9	17,8	21,9	24,1	24,5	18,7	15,3	8,4	6,2	14,5
Températures moyenne	1,8	2,4	5,3	7,4	12	15,6	17,5	17,9	13,1	10,5	4,4	2,3	9,2
Moyenne des températures min.	-2,5	-2,4	-0,1	1,9	6,2	9,3	10,8	11,4	7,5	5,6	0,3	-1,7	3,9



Poste de Villard de Lans

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Dec.	Année
Moyenne des températures max.	4,4	6	10,1	12,2	17,5	21,4	23,2	23,6	18,7	15,3	7,6	4,5	13,7
Températures moyenne	-0,1	0,8	4,1	6,4	11,3	14,7	16,4	16,7	12,2	9,6	3,3	0,4	8,0
Moyenne des températures min.	-4,5	-4,4	-1,9	0,5	5,1	7,9	9,5	9,8	5,9	4	-1,1	-3,6	2,3

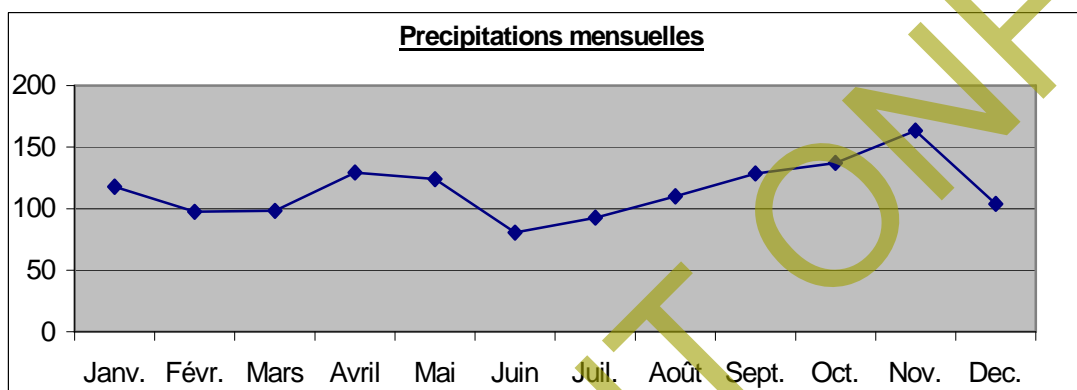


Le site est soumis à des conditions montagnardes rigoureuses avec plus de 100 jours de gelées par an à 900 mètres d'altitude et une température moyenne annuelle inférieure à 8°C. La dynamique des écosystèmes y est donc très lente.

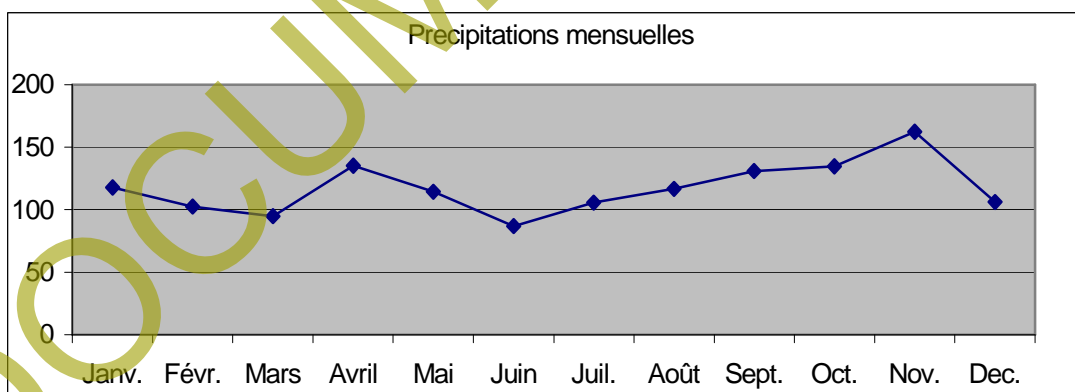
Précipitations (période de référence : 1995-2004)

Poste de La Chapelle en Vercors

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Dec.	Année
Hauteur moyenne de précipitations	117,7	97,4	98,2	129,4	123,9	80,6	92,6	110,1	128,5	137,1	163,2	104	1382,7



	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Dec.	Année
Hauteur moyenne de précipitations	117,7	102,5	94,6	135,2	114,2	86,9	105,6	116,7	131	134,5	162,3	106,1	1407,3



Les précipitations sont globalement bien réparties tout au long de l'année, sans sécheresse estivale particulière, (sauf depuis 2003). Avec l'altitude et les contreforts orientaux du plateau, les précipitations augmentent à l'est. On passe ainsi de 1 500 mm/an à l'ouest à plus de 2 000mm/an à l'est. Une grande partie de cette quantité d'eau est formée de neige qui se mobilise progressivement au cours du printemps. Le relief karstique absorbe très rapidement toute cette eau et la végétation n'en profite que peu de temps.

Vents

Les vents qui affectent le Vercors sont diversifiés. En fonction de leurs directions, les vents apportent pluie ou beau temps :

- Le vent du midi a tendance à accumuler les nuages et à maintenir des températures relativement élevées. Il précède la pluie dans 75 % des cas.
- La traverse, vent d'Ouest ou de Nord-Ouest, souvent à la traîne d'une dépression, annonce une instabilité atmosphérique, avec des giboulées ou des orages.
- La bise est un vent de secteur Nord que l'on considère comme signe de beau temps. Fréquente de février à Juin, elle balaye les nuages et abaisse du même coup les températures.
- Les brises locales, en montagne, descendent le long des versants la nuit et remontent le long de ces mêmes versants à partir de la mi-journée.
- Les vents de sud à sud-ouest peuvent souffler en brutales tempêtes. Dans certains cas précis, ils ont mis à nu du lapiaz par disparition de la couverture organique (ouragan de 1900, tempête de 1982)

Les 6, 7 et 8 Novembre 1982, l'ensemble de la forêt a été concernée par une tempête. La forêt domaniale du Vercors a été concernée avec environ 10 000 m³ de chablis, ce qui représente 2 possibilités.

Le 11 Août 1986, une mini tornade a pris naissance dans la parcelle 102 et s'est dirigée par la parcelle 100 vers la bergerie de La Chau en forêt communale de GRESSE-EN-VERCORS, sur un front de 400 m : 649 m³ de chablis pour 1 237 arbres concernant la parcelle 100. Soit une récolte de 7,5 m³/ha pour 14 arbres/ha.

Synthèse

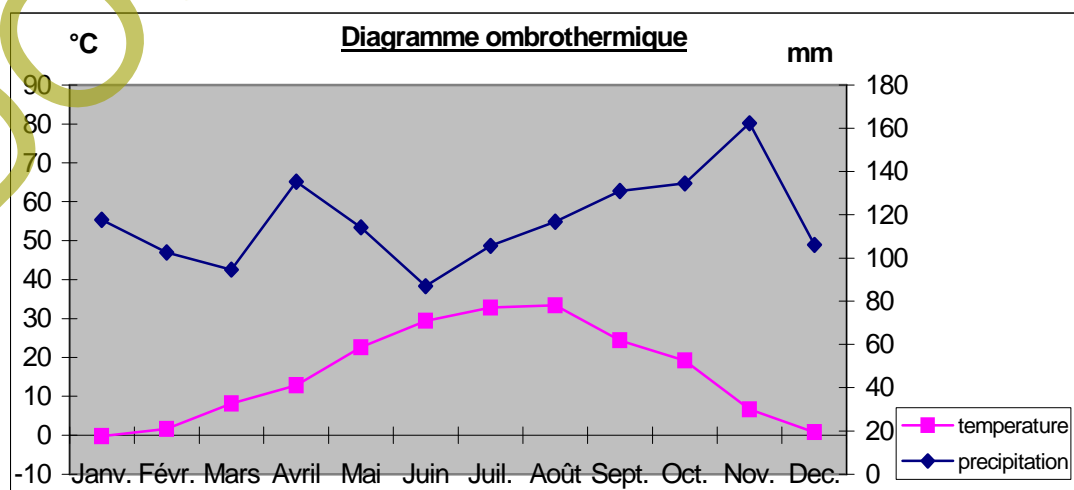


Diagramme ombrothermique La Chapelle en Vercors

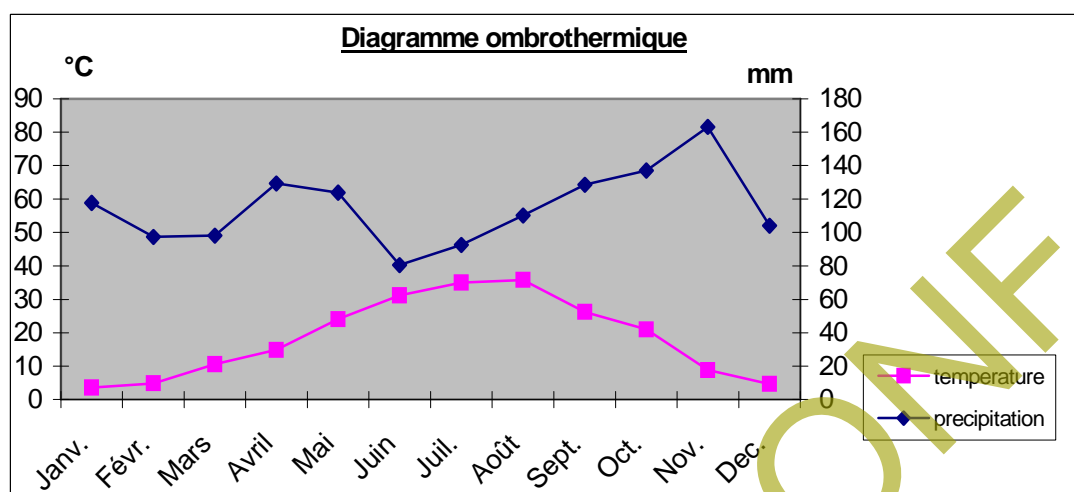


Diagramme ombrothermique Villard de Lans

Le Vercors fait partie des Alpes du Nord, série de murailles affectées par des perturbations apportées par des régimes d'ouest. Les régimes de sud touchent l'extrémité méridionale de la forêt.

Les moyennes annuelles des précipitations sont comparables à celles des autres massifs des Préalpes du Nord, même si elles n'atteignent pas les totaux pluviométriques de Chartreuse qui restent inégalés. Les précipitations avoisinent les 1500 mm/an.

La neige persiste dans le massif de décembre à avril. A 1500 m, la durée du manteau neigeux (50 cm en moyenne) est estimée à 150 jours.

Les températures moyennes annuelles enregistrées dans le Vercors sont globalement froides. Elles peuvent être estimées entre 7 et 10° C sur le versant ouest et comprises entre 4 et 7 °C sur les hauts plateaux. Elles sont inférieures à 4°C sur le rebord est où se localisent les plus hautes altitudes.

Les vents dans le Vercors sont diversifiés. La bise est signe de beau temps, le vent du midi précède la pluie, la traverse annonce giboulées ou orages, sans oublier, qu'en montagne, les brises locales descendent et remontent le long des versants dans la journée.

La lame d'eau, les températures montagnardes et la nature des sols toute particulière confèrent une réserve utile maximale limitée pour la végétation, ralentissant la dynamique des écosystèmes. Toutefois, les diagrammes ombrothermiques mettent en évidence l'absence de mois arides.

Les sécheresses de l'été font périr tous les ans une quantité d'arbres plus ou moins élevée; ce phénomène concerne, sur une longue période, un volume bien plus important, que les renversées de chablis.

Globalement, sur une rotation, de 20 à 25 % du volume total récolté provient des arbres renversés et surtout des arbres secs (Voir chapitre 3.1.2).

1.1.3. Géologie

Réf. : - Cartes géologiques du BRGM au 1/50 000ème - n° XXXII-36 La Chapelle en Vercors
- Carte géomorphologique commentée du Vercors (J.J. DELANNOY)

La forêt domaniale du Vercors se situe sur un substrat calcaire de l'étage géologique de l'aptien et du barrémien à faciès urgonien du crétacé inférieur. Les calcaires à faciès urgonien sont épais de 300 à 400 m : c'est un ensemble de calcaires blancs, massifs, à grain plus ou moins fin, provenant soit de précipitation chimique soit d'origine zoogène.

Cette dalle très épaisse, profondément fissurée, est très perméable. Elle forme un karst avec présence de scialets et lapiaz

Par leurs propriétés physiques et chimiques, les calcaires urgoniens influencent d'une manière particulière l'évolution des sols. Difficilement attaquables, ils libèrent très peu de carbonate de calcium actif. Ces calcaires, dans un étage montagnard, peuvent donner soit un rendzine humifère brunifiée en surface (type Hêtraie-sapinière), soit un sol lithocalcique humifère peu épais, essentiellement sur lapiaz et éboulis récents.

1.1.4. Pédologie

Ce paragraphe recense les différents types de sols rencontrés dans la forêt domaniale du Vercors. Ceux-ci résultent de l'altération de la roche sous-jacente. De nombreux facteurs interviennent dans leur formation et leur évolution : climat, nature de la végétation et activité biologique, topographie, activité humaine, altitude ...

En altitude (supérieur à 1500 m) les surfaces découpées par les glaciers ont été abandonnées depuis des temps relativement courts à l'échelle géologique ; d'autre part, la compacité de la roche et la rigueur du climat ne favorisent pas la végétation et l'altération des matériaux en place : les sols sont généralement peu profonds et peu évolués (du lapiaz dépourvu de sol à celui simplement recouvert d'humus : ce sont des lithosols).

A plus basse altitude (moins de 1500 m), l'action de la corrosion s'exerce depuis plus longtemps dans un contexte climatique plus favorable à la végétation, à la formation et à l'évolution des sols. Ceux-ci se développent en présence d'argile et sont plus ou moins profonds suivant la présence ou l'absence de fissures.

Les principaux types de sols rencontrés dans la forêt se répartissent comme suit (tableau extrait de "BOTTNER-Evolution des sols en milieu carbonaté - La pédogenèse sur roches calcaires dans une séquence bioclimatique méditerranéo-alpine du Sud de la France").

Types de sol	Etage ou série de végétation	Formation végétale
Sols litho-calciques humifères à Mull-Moder	Etage alpin ou pseudoalpin	Pelouses
Sols litho-calciques humifères à Moder ou à Mor	Série de l'Epicéa	Forêts
Sols bruns calciques humifères (à Mull riche en M.O.) Sols humiques carbonatés		
Sols bruns calciques humifères (à humus brut) Sols humiques carbonatés	Série de la hêtraie mésophile	Forêts
Sols bruns calciques modaux		Pelouses

Dans la partie supérieure de l'étage montagnard, on retrouve dans les calcaires à faciès Urgonien, de vastes tables de lapiès. Celles-ci se distinguent par des formes émoussées qui témoignent du travail de la dissolution sous couvert pédologique. De ce fait, l'affleurement actuel de ces lapiès signifie clairement une disparition de la faible couverture pédologique ; cette dégradation est d'origine anthropique et dans ce cas lié aux différentes étapes historiques de l'exploitation de la forêt du Vercors. A moindre altitude, où le sol est plus développé, les lapiès émoussés n'affleurent pas et continuent à évoluer sous couverture (J.J. DELANNOY).

↳ Dans les prés bois

Les sols développés sont de type "lithocalcique humifère", plus ou moins évolués selon le support (lapias, champs de pierres ou moraines).

Ils sont caractérisés par :

- l'importance de leur squelette calcaire,
- leur horizon humifère,
- leur faible évolution.

Comme le montre le tableau ci-dessus, il est possible de mettre en évidence une variation des sols en relation avec la végétation :

- sols lithocalciques humifères à mull-moder sous pelouse,
- sols lithocalciques humifères à moder ou mor calcaique sous forêt d'Epicéas, Pins à crochets, et formations arbustives génératrices d'humus brut des pelouses pseudo-alpines,
- sols lithocalciques à xéromor sous des plantes colonisatrices xérophiles.

La plupart de ces sols se dessèchent vite et ne conservent leur fertilité que grâce à l'abondance des précipitations, particulièrement en saison de végétation.

↳ Dans le reste de la forêt

L'évolution plus importante du karst à plus faible altitude (inférieur à 1 500 m), permet d'observer des sols plus évolués (selon la quantité d'argile présente) : sols humiques carbonatés sur matériel squelettique à sols bruns calcaiques sur argiles de décarbonatation.

Nous différencions trois types de sol sur calcaire dur:

- Hauts de versants et dômes : ils sont caractérisés par de fortes teneurs en matières organiques peu décomposés. La terre fine provenant de l'altération réduite des calcaires durs sous l'action des divers acides libérés par la matière organique, est le plus souvent évacués par des phénomènes de drainage latéral vers les parties basses des micro-reliefs, ou vers le karts par drainage vertical.
- Versants de fortes pentes: des sols moyennement profonds (> 30 cm), toujours très pierreux, sur dalles calcaires disloquées ou concassées ; la pente permet alors l'accumulation de particules fines de texture limono-argileuse qui recouvrent le substrat calcaire. La potentialité de ces sols est moyenne à bonne en fonction de leur profondeur.
- Bas de versants, replats et dépression : des sols bruns, profonds et peu pierreux, dans les dépressions (vallon ou doline) ou dans les bas de versants, avec accumulation des particules fines. Le drainage vertical peut engendrer un léger lessivage des argiles et un début d'acidification des horizons superficiels, mais ces sols restent très intéressants pour la végétation forestière.

1.1.5. Synthèse des facteurs écologiques : les stations

Les types de stations forestières (étendues de terrain de superficie variable, situées dans des conditions physiques et biologiques homogènes) présentes dans la forêt domaniale du Vercors ont été

déterminées à partir du « catalogue des types de stations forestières du massif du Vercors et de ses bordures ».

Pour simplifier et harmoniser la description, des "guides" sont établis sur des bases scientifiques : ce sont les typologies des stations forestières. Les stations forestières ont été déterminées à partir du catalogue de stations forestières du massif du Vercors et de ses bordures

Les hauts plateaux du Vercors forment une dalle de calcaire dure plus ou moins fissurée aux variations stationnelles très fortes : la mosaïque de stations ainsi formée n'est pas cartographiable. La publication en 2000 du catalogue de stations (Boissier (J.-M.) – 2000 – Catalogue des types de stations forestières du massif du Vercors et de ses bordures – Université Joseph Fournier – Grenoble 1 - 261 pages) propose une clef de détermination qui permet de lister les stations susceptibles d'être rencontrées.

Dans l'ordre de l'étagement altitudinal, les stations suivantes peuvent être rencontrées sur la forêt domaniale du Vercors (liste non exhaustive à préciser sur le terrain) :

- Etage collinéen :
 - L5.1 : Station supraméditerranéenne, xérothermophile mésotrophe, sur sol superficiel de versant (Chênaie pubescente à Fustet et Mélisque ciliée)
 - L5.2 : Station collinéenne, mésoxérophile mésotrophe, sur sol carbonaté de versant (Chênaie pubescente à Garance voyageuse et Genêt cendré)
 - L5.3 : Station collinéenne, mésophile mésotrophe, sur sol superficiel de versant (Chênaie-charmaie à Polypode vulgaire et Sanicle d'Europe)
- Etage submontagnard :
 - L4.1 : Station submontagnarde, xérothermophile mésotrophe, sur sol brun superficiel de versant (Hêtraie à Polypode vulgaire et Calament officinal)
 - D4.1 : Station submontagnarde, mésophile mésotrophe, sur dalle calcaire disloquée et terre fine entre blocs (Hêtraie à Gaillet à feuilles rondes et Polypode vulgaire)
- Etage montagnard :
 - L3.1 : Station montagnarde, mésophile oligotrophe, à sol brun de microdépression et plages de dalle nue (Hêtraie-Sapinière à Myrtille)
 - L3.3 : Station montagnarde, hygrocline mésotrophe, sur sol brun de bas de pente ou de replat (Hêtraie-Sapinière à Myrtille et Fougère mâle)
 - C3.3 : Station montagnarde, mésophile eutrophe, sur sol brun humifère aéré de sommet de croupe (Erablaie à Rumex à feuille de Gouet et Achillée à grandes feuilles)
 - F3.2 : Station abyssale, mésophile oligotrophe, sur sol humifère de versant d'éboulis grossier plus ou moins atterri (Pinaie à Pin à crochets à Airelle rouge et Séslerie blanchâtre)
- Etage montagnard supérieur et base du subalpin :
 - L2.1 : Station du montagnard supérieur, mésophile dystrophe, sur sol pierreux humifère de sommet de butte (Sapinière-Pessière à Mélampyre des bois et Mélisque penchée)
 - D2.1 : Station du montagnard supérieur, mésophile dystrophe, sur sol humocalcique (lithocalcique) (Pessière à Calamagrostide des montagnes et Airelle rouge)
 - D2.2 : Station du montagnard supérieur, mésophile oligotrophe, sur sol humocalcique de versant d'amas de blocs (Sapinière pessière à Myrtille et Polystics)
- Etage subalpin :
 - D1.1 : Station subalpine, mésoxérophile dystrophe, sur sol pierreux humifère (Pinaie claire subalpine de Pin à crochets, Séslerie blanchâtre et Laïche toujours verte)

Conclusion :

Devant l'hétérogénéité des stations rencontrée sur l'ensemble de la forêt, il a été jugé suffisant de cartographier l'ensemble des stations selon trois niveaux de potentialité forestière:

- Stations bonne potentialité

- Stations moyenne potentialité
- Stations faible potentialité

Leur répartition globale est donnée dans le tableau ci-après

POTENTIALITE	Faible	Moyenne	Bonne
SURFACE	2279,52	994,72	571,67
POURCENTAGE	59,27	25,86	14,86

Tableau récapitulatif des groupes de stations

(d'après le Catalogue des types de stations forestières du massif du Vercors et de ses bordures)

Groupe de stations	Fertilité et Contraintes stationnelles	Sol	Essences forestières principales	Essences forestières d'accompagnement	Observations
D2.3, L3.3	Bilan hydrique Favorable Richesse Trophique Moyenne	Brunisol de Profondeur Moyenne à Forte	Sapin Erable sycomore	Hêtre Epicéa Sorbier des oiseleurs Alisier blanc Orme des montagnes	Favoriser l'érable sycomore Eviter la mise en lumière brusque
D3.1, D4.1	Bilan hydrique favorable Bonne richesse trophique	Brunisol de Profondeur Variable sur lapiaz disloqué	Epicéa Hêtre Sapin Erable sycomore	Sorbier des oiseleurs Alisier blanc Orme des montagnes	Station hétérogène du fait de la présence de blocs limitant les possibilités d'enracinement
C3.4, C3.5	Bilan hydrique favorable Bonne richesse trophique	Brunisol Profond	Hêtre Erable sycomore Sapin Epicéa	Sorbier des oiseleurs Alisier blanc	Station très fertile Attention au tassement des limons par les engins lourds
L4.1, L4.2	Bilan hydrique et richesse trophique variables	Brunisol Pierreux de faible profondeur	Hêtre	Erable à feuille d'Obier Tilleul à larges feuilles Chêne sessile Alisier blanc	Problème de stabilité en fonction de la proximité de la dalle calcaire
L3.1, L3.2	Bilan hydrique et richesse trophique variables	Brunisol de Profondeur Variable	Sapin Hêtre Epicéa	Erable sycomore Sorbier des oiseleurs Alisier blanc	Problème de stabilité en fonction de la proximité de la dalle calcaire
F3.4, F3.5	Bilan hydrique favorable Bonne richesse trophique	Organosol Calcaire	Erable sycomore Hêtre	Sapin Frêne Orme des montagnes Sorbier des oiseleurs Alisier blanc	Habitat d'intérêt prioritaire Station fragile à gérer avec prudence
L2.1	Bilan hydrique défavorable Faible richesse trophique	Organosol	Epicéa	Hêtre Erable sycomore Sapin Sorbier des oiseleurs Alisier blanc	Favoriser le mélange des feuillus avec l'épicéa
C3.1, C3.2, C3.3 F3.1, F3.3	Bilan hydrique et richesse trophique variables	Organosol	Hêtre Erable sycomore Sapin Epicéa	Sorbier des oiseleurs Alisier blanc	Production possible de hêtre et d'érable de qualité

Il est également à noter qu'un relevé des hauteurs dominantes potentielles estimées a été effectué, cependant, il est difficile de relier un type de station particulier à une hauteur dominante potentielle car les hauteurs potentielles sont très hétérogènes sur l'ensemble de la forêt (de 10 à 34 m).

D'une façon générale, les hauteurs dominantes potentielles confirment les observations faites sur l'ensemble des stations de la forêt domaniale du Vercors : certaines stations sont plus fertiles (sols plus profonds, fonds de vallons, dépressions, pots...) et les hauteurs potentielles peuvent alors monter jusqu'à

30-34 mètres ; d'autres stations sont beaucoup moins fertiles, en particulier les stations en bas de falaises, les stations sur éboulis, sur les sommets de butte...Les hauteurs potentielles sont alors plus faibles : inférieures à 20 mètres.

1.2. HABITATS NATURELS

Les habitats formés par les éboulis, les grottes et certaines parties de la hêtraie-sapinière sont concernés par la directive européenne n° 92/43 C.E.E., en vue de conserver les habitats naturels et les habitats d'espèces d'importance communautaire.

Fiches habitat naturel en annexe 2.

1.3. ZNIEFF (zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique), ZICO (zones d'intérêt communautaire pour les oiseaux), ENS (Espaces Naturels Sensibles)

La majeure partie de la forêt est située dans la Réserve Naturelle Nationale des Hauts Plateaux du Vercors (voir limite de la Réserve sur la carte des peuplements). Cette situation engendre un partenariat important entre l'ONF et le comité de gestion de cette Réserve pour les choix de gestion.

1.3.1 ZNIEFF

- Lancé en 1982, sur l'initiative du ministère de l'environnement, l'inventaire des zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique est une banque de données sur le patrimoine naturel de France.

↳ La forêt est concernée par une ZNIEFF de type 1 (caractérisés par la présence d'espèces ou d'associations d'espèces, de milieux rares ou menacés du patrimoine naturel) et une ZNIEFF de type 2 (grands ensembles naturels riches et peu modifiés offrant des potentialités biologiques importantes):

- * Type 1 : - ZNIEFF 3802-4707 – Forêt de la Coche aux abords de la maison forestière
Elle présente un intérêt botanique et entomologique.
Surface concernée : **192 ha** dans les parcelles 10, 41, 42, 44 à 53, 55, 96.

Fiche descriptive et carte en annexe 3.

- * Type 2 : - ZNIEFF n° 3802 – Hauts plateaux du Vercors.
D'une superficie de 18237 ha, elle englobe la presque totalité de la forêt à l'exception des parcelles 1 à 8.
Intérêt botanique, biogéographique et faunistique.

Fiche descriptive et carte des spécificités écologiques en annexe 4.

1.3.2. Z.P.S.

• En 1981 les états membres de la communauté européenne se sont dotés de la « directive oiseaux » qui porte spécifiquement sur la conservation des oiseaux sauvages. Les ZICO constituent un inventaire des zones importantes pour la conservation des oiseaux en France, qui a été lancé par le ministère de l'environnement afin de définir les sites d'intérêt majeur qui hébergent des effectifs d'oiseaux sauvages jugés d'importance communautaire ou européenne.

Z.P.S. : périmètre classé par l'état pour l'application de la directive oiseaux.

- Z.P.S. des hauts plateaux du Vercors et forêt des Coulmes: elle se superpose au territoire de la réserve naturelle de hauts plateaux du Vercors sur la forêt domaniale du Vercors.

La carte Z.P.S. figure en annexe 5.

1.3.3. ENS

• L'Espace Naturel Sensible Forêt de la Coche n°53 du département de la Drôme se situe sur les parcelles 10, 41, 42, 44 à 53, 55, 96 sur une surface de 192 ha et occupe le même territoire que la ZNIEFF 1.

Elle présente un intérêt botanique et entomologique.

La carte E.N.S. figure en annexe 6.

1.3.4. PNR

L'ensemble de la forêt se situe dans le parc naturel régional du Vercors.

1.3.5. Natura 2000

Site I27 : l'ensemble de la Réserve Naturelle des Hauts Plateaux du Vercors fait partie des sites retenus par la **Directive Habitats**.

1.3.5. Site inscrit et classé

Site classé 060 : Grotte de la Luire.

Site inscrit 262 : Les abords de la grotte de la Luire.

Sites situés dans le bas des parcelles 8 et 9.

La carte figure en annexe 7.

1.4. FLORE

1.4.1. Étages et séries de végétation

Les étages correspondent à des zones bioclimatiques définies en fonction de l'altitude. Plusieurs séries de végétation composent ces étages : il s'agit des communautés végétales qui conduisent vers un état d'équilibre naturel indépendant des interventions humaines. Cet état d'équilibre donne son nom à la série de végétation qui y conduit (on distingue par exemple, dans la série du Hêtre des stades de colonisation à trembles ou pins sylvestres, puis progressivement des stades plus boisés pour arriver à terme à une hêtraie pure).

La forêt est concernée par l'étage collinéen, l'étage montagnard et l'étage sub-alpin.

RAPPEL : Le massif du VERCORS est en limite occidentale de l'aire naturelle de l'Épicéa commun.

Le catalogue des types de station du Vercors nous renseigne sur les différentes variantes de série dans les différents étages.

Étage montagnard :

- La série mésophile du hêtre (Ouest de la forêt) entre 700 et 1100 m.
- La série de la hêtraie sapinière (majorité de la forêt)

En fonction de l'altitude, il est possible de diviser cette série en trois sous-groupes :

- * la hêtraie neutrophile (montagnard inférieur)
- * la hêtraie à sapins (montagnard moyen)
- * la hêtraie-sapinière à érable sycomore et épicéa (montagnard supérieur)

Étages subalpin :

- Série subalpine de l'Épicéa : Cette série se caractérise par la disparition du hêtre et du sapin et par l'apparition du pin à crochets.

- Série préalpine du Pin à crochets : Cette série est imbriquée dans la série précédente, l'épicéa étant plutôt localisé dans les dépressions et le pin à crochets colonisant plus facilement les parties rocailleuses.

A signaler les pelouses à Seslerie et Avoine des montagnes ainsi que des landes à raisins d'ours.

Dans une optique d'aménagement il faut tenir compte de la fragilité de ces groupements, liée à un substrat calcaire dur sur lequel le sol est souvent mince et se reconstitue lentement. Ce sol offre une réserve en eau faible et cette sécheresse édaphique ne favorise pas le dynamisme de la végétation.

1.4.2. Relevés des espèces végétales remarquables

Espèces dont la récolte est réglementée par arrêté préfectoral

L'Aconit napel, *Aconitum napellus* L.
Le Houx, *Ilex aquifolium* L.
La Nivéole, *Leucojum vernalis* L.
Le Lys martagon, *Lilium martagon* L.
La Jonquille, *Narcissus pseudo-Narcissus* L.
Le Narcisse, *Narcissus poeticus* L.
L'If, *Taxus baccata*
La Myrtille, *Vaccinium myrtillus*
La Gentiane acaule *Gentiana acaulis* L.
La Gentiane à feuilles étroites *Gentiana angustifolia* Vill.
Toutes les espèces d'orchidées

1.4.3. Répartition des essences forestières

Le Sapin

Il représente l'essence dominante, sa longévité est grande puisque, en 1972, lors de mesures effectuées sur des souches on a trouvé quelques sujets exploités vers l'âge de 300 ans. La qualité de cette essence est bonne, d'autant que la rigueur du climat produit des accroissements fins et réguliers. Dans le bas des parcelles des Rancs il est colonisé par le gui dont le dynamisme semble varier selon les cycles climatiques. La remontée biologique du Sapin dans les peuplements de Pin à crochets les plus bas en altitude permet de supposer une aire potentielle plus étendue.

L'Epicéa

Indigène, il est situé ici en limite occidentale de son aire. Sa longévité peut atteindre 250 ans. Avec l'âge le cœur rouge apparaît. A noter que dans les stations où la neige demeure plus longtemps, les semis sont attaqués par le champignon *Herpotrichia nigra*.

Le Pin à crochets

Il joue manifestement, en certains endroits de la forêt, le rôle de pionnier puisque sous son couvert apparaissent des semis d'Epicéas. C'est un arbre qui, sans être vigoureux, survit bien dans des conditions stationnelles souvent difficiles. Il est particulièrement présent au Sud Est du massif.

Le Hêtre

En dessous de 1200 m d'altitude et sur sol plutôt profond, il se trouve dans des conditions favorables. Plus haut en altitude, le Hêtre est de qualité encore plus médiocre, souvent souffreteux.

Les Feuillus divers

Erables (sycomore, champêtre, à feuilles d'Obier), Tilleul à grandes feuilles, Chêne pubescent, Tremble, Merisier, Frêne élevé, Orme de montagne, sorbier des oiseleurs, alisier blanc, sont disséminés sur toutes la surface, dans les conditions stationnelles qui leur sont adaptées.

Le Buis

Il est assez fréquent dans le bas des parcelles des Rancs.

L'If

Il est présent mais, par nature, jamais abondant. On le rencontre souvent isolé à la cassure entre les hauts plateaux et les Rancs (Grand Creux). Il faut noter qu'il est très souvent abrouti ou frotté par les ongulés et que sa pérennité est donc à surveiller.

Essence	Surface boisée (ha)	% surface réduite
Sapin	1318,09	34,28 %
Epicéa	1415,30	36,80 %
Hêtre	392,28	10,20 %
Autres feuillus	76,92	2,00 %
Pin à Crochets	76,92	2,00 %
Milieus non boisés	566,40	14,72 %
Total	3845,91	100 %

1.4.4. Peuplements et arbres remarquables

Quelques ifs sont présents sur la parcelle 12. Il faudra les favoriser lors des martelages.

Présence également au niveau de la cassure entre les hauts plateau et les rancs.

Cette description n'est pas exhaustive. Chaque présence d'Ifs doit faire l'objet d'une sylviculture adaptée au maintien et au développement de cette essence.

- Présence d'essences diverses, témoignage des importantes plantations autour des années 1900
- Pin noir d'Autriche dans l'est de la parcelle 1, dans la parcelle 5, dans le sud de la parcelle 8 et de la parcelle 65.
 - Pin Laricio de Corse à la maison forestière des Rangs des Pourrets
 - Pin Mugho à la fontaine de Gerland
 - Mélézes à la fontaine de l'Adret.

Présence d'un peuplement de pin à crochets dans les parcelles à l'Est de la forêt.

A noter également, disséminés dans la forêt, présence possible d'épicéas de résonance et d'érable sycomore de qualité lutherie.

Mais les arbres les plus remarquables sont certainement des sujets de petites dimensions avec des âges très élevés (de l'ordre de plusieurs siècles) qui vivent dans des conditions extrêmes.

1.4.5. Précisions sur l'état sanitaire des peuplements

Sur l'ensemble de la forêt, quelques problèmes sanitaires ont été observés :

Seules 11 parties de parcelles n'ont aucun signe de dépérissement : Parcelles 11, 40, 42, 49, 50, 61, 66, 71, 72, 91, 97.

Seules 4 parties de parcelles sont concernées par un dépérissement généralisé : parcelles 10, 14, 42 et 95.

Le reste de la forêt est concerné par un dépérissement disséminé concernant quelques sujets.

Ces chiffres confirment les récoltes annuelles importantes d'arbres secs ou dépérissants et ce phénomène a pu être accentué par les quatre dernières années successives de sécheresse (2003 à 2006).

Le Sapin pectiné

L'Armillaire et le Pissode du Sapin accompagnent la fin des arbres dépérissants, sans développer de gros risques sanitaires.

De nombreux semis de sapins (jusqu'à 4 m), ayant moins de réserves que les arbres adultes, n'ont pas résisté aux sécheresses de 2003 et 2004.

Par ailleurs, il faudra surveiller les foyers de contaminations par le chermès du sapin.

La présence du chancre est toujours observé. L'effort lors des passages en martelage pour éliminer le chancre du sapin doit être maintenu.

L'Épicéa

Le Fomes n'est pas présent actuellement, mais présente une réelle menace sur les reboisements. Le traitement à l'urée des souches dans les heures qui suivent l'abattage lors des éclaircies s'impose.

L'Ips Typographe est un grand ravageur des peuplements d'Épicéa. Il est préférable de réaliser les éclaircies en fin d'été début d'automne afin de ne pas favoriser les pullulations.

En 1984, suite aux chablis de 1982, s'est développée une attaque de divers scolytes, en particulier l'Ips Typographe sur l'épicéa. Près de 1 400 m³ ont été récoltés à ce titre.

Cela s'est poursuivi en 1985, sur quelques îlots où 300 m³ ont dû encore être récoltés.

Les années de sécheresse favorisent le dépérissement des arbres, en premier lieu l'épicéa et l'attaque d'insectes divers.

L'épicéa a été particulièrement sensible aux dernières sécheresses estivales.

Le Hêtre

Peu de problèmes sur cette essence : Le puceron laineux du hêtre et l'orchestre sont présents sans toutefois provoquer de gros dommages.

L'évolution de l'état sanitaire des peuplements de la forêt domaniale du Vercors est donc à surveiller.

1.5. DESCRIPTION DES PEUPEMENTS FORESTIERS

A – Description des peuplements forestiers sur la première série.

L'inventaire a été réalisé pendant l'été 2005 sur la deuxième série de cet aménagement forestier soit sur 2309,80 ha au sud de la forêt.

Protocole de description des peuplements en annexe 8.

- le binôme descripteur se rend sur la parcelle et la parcourt selon un cheminement laissé à sa discrétion.
- le cheminement doit être conçu pour visualiser l'intégralité de la parcelle (en condition moyenne sans feuille, le regard permet de parcourir un rayon de 50 m autour de l'observateur)
- l'équipe reporte le cheminement approximatif sur la carte de la parcelle dans l'atlas des parcelles de la forêt ou figure le report des contours des peuplements effectué sur orthophoto plan.
- l'objet des observations consiste à :
 - 1 – confirmation ou modification des contours de peuplement homogène ↑ report carte atlas des modifications : seuil de perception 1 ha
 - 2 – description du contenu des peuplements selon des critères qualitatifs à dire d'expert renseignement des fiches description de peuplement.
 - 3 – vérification de la pertinence du parcellaire
 - 4 – réalisation de quelques placettes de relevés dendrométriques par type de peuplements identifiés

La typologie utilisée est la typologie du Massif Alpin en Rhône Alpes.
381 placettes ont été effectuées principalement sur les stations à potentialité moyenne et bonne soit environ 1 placette tous les 2 ha.

Etant donnée la grande variabilité des peuplements traversés et l'illisibilité des cartes résultantes, nous avons dû procéder à des regroupements afin de rendre la cartographie utilisable. A partir de l'ensemble des données brutes, une nouvelle typologie a donc été proposée. Deux niveaux d'approches distincts ont été utilisés :

- un niveau fin décrivant des types de structures (ces types servent de base à la gestion sylvicole opérationnelle). Ce travail n'a été réalisé que sur la deuxième série de cette aménagement soit 2309,80 ha. Ce découpage tient compte de l'essence, de la structure des peuplements et de la potentialité de la zone.

- un niveau plus général décrivant des types de peuplement génériques de la forêt (ces types génériques permettent une approche globale de la forêt). Ce travail a été réalisé sur l'ensemble de la forêt à partir des descriptions réalisées en 2005 sur les 2309,80 ha et à partir des cartes du document de gestion de la future réserve biologique intégrale sur le reste du massif forestier.

Dans la suite des analyses, on utilise :

- **Type de volume : *Volume commercial, découpe 20 cm**
 - Tarif Lente pour les résineux.**
 - Tarif Algan pour les feuillus.**

A noter que le choix de tarif Algan pour les résineux, adapté à chaque parcelle ou partie de parcelle, permettrait d'être plus précis dans le calcul des volumes. Mais une campagne de mesure d'arbres abattus doit être réalisée auparavant pour faire le choix du bon tarif Algan.

- ***Volume aménagement :**
 - Résineux Tarif Algan 10,**
 - Feuillus Tarif Algan 5**

En tout, ce sont donc 27 types de structures de peuplements différents qui ont été définis sur la partie de la forêt domaniale du Vercors inventoriée. Cela s'explique par l'extrême diversité des milieux rencontrés sur cette forêt : exposition, étages de végétation.

Carte des structures de peuplement et potentialité en annexe 9.
Carte des potentialités en annexe 10
Carte des surfaces terrières par point en annexe 11.

Type	Type générique	Potentialité	Typologie Rhône Alpes	Vol/ha Res.	Vol/ha Feuil.	Vol/ha total	G moyen	Age
1	PESSIERE claire	faible potentialité	C	90	0	90	14	Tous
2	PESSIERE régularisée	moyenne potentialité	1 et 1.2	293	2	295	31	Tous
3	PESSIERE jardinée	bonne potentialité	J	215	0	215	26	Tous
4	PESSIERE jardinée	moyenne potentialité		326	0	326	36	Tous
5	SAPINIERE PESSIERE claire	faible potentialité	C	158	10	168	25	Tous
6	SAPINIERE PESSIERE claire	moyenne potentialité	C	160	20	180	23	Tous
7	SAPINIERE PESSIERE claire	bonne potentialité	C	205	7	212	32	Tous
8	SAPINIERE PESSIERE régularisée	faible potentialité	1 et 1.2	140	2	142	22	120-180
9	SAPINIERE PESSIERE régularisée	moyenne potentialité	1 et 1.2	175	15	190	27	120-180
10	SAPINIERE PESSIERE régularisée	bonne potentialité	1 et 1.2	240	20	260	30	120-180
11	SAPINIERE PESSIERE jardinée	faible potentialité	J	186	30	216	30	Tous
12	SAPINIERE PESSIERE jardinée	moyenne potentialité	J	185	25	210	27	Tous
13	SAPINIERE PESSIERE jardinée	bonne potentialité	J	215	25	240	28	Tous
14	SAPINIERE PESSIERE déficitaire en gros bois	moyenne potentialité	2 et 2.3	165	10	175	25	80-120
15	SAPINIERE PESSIERE déficitaire en gros bois	bonne potentialité	2 et 2.3	165	10	175	24	80-120
16	SAPINIERE HETRAIE régularisée	faible potentialité	1 et 1.2	160	50	210	28	120-180
17	SAPINIERE HETRAIE régularisée	moyenne potentialité	1 et 1.2	190	40	230	31	120-180
18	SAPINIERE HETRAIE régularisée	bonne potentialité	1 et 1.2	195	40	235	28	120-180
19	SAPINIERE HETRAIE jardinée	faible potentialité	J	80	65	145	22	Tous
20	SAPINIERE HETRAIE jardinée	moyenne potentialité	J	190	45	235	29	Tous
21	SAPINIERE HETRAIE jardinée	bonne potentialité	J	200	45	245	28	Tous
22	PINERAIE A CROCHET claire	faible potentialité	C	/	/	/	/	Tous
23	SAPINIERE PESSIERE HETRAIE sur lapiaz	faible potentialité	1 et 1.2 et J	160	16	176	25	Tous
24	PLANTATION DE PICEA	bonne potentialité	R	/	/	/	/	20-40
25	PELOUSE		P	/	/	/	/	/
26	ROCHERS EBOULIS BOISES	faible potentialité	CH	/	/	/	/	/
27	ROCHERS EBOULIS	/	A	/	/	/	/	/

Type	Parcelles	Surface (ha)	% de la surface
------	-----------	--------------	-----------------

			aménagée
1	75-90-93-94-95-96-97-98-100-101-102-104	304,81	13,20
2	94-96-101-104	15,58	0,67
3	51-86-96	3,70	0,16
4	97	1,20	0,05
5	47-51-52-53-54-61-67-85-88-89-90-91-95-96-99-100-101-102	206,28	8,93
6	14-103	18,46	0,80
7	42-103	6,12	0,26
8	68-98-101-104	15,58	0,67
9	39-45-60-64-68-70-71-85-87-88-93-98-99-101-102-103	155,98	6,75
10	11-37-39-42-45-48-53-55-56-57-58-59-60-61-63-66-68-70-71-87-93	180,76	7,83
11	90	1,25	0,05
12	14-15-42-44-54-67-69-73-75-92-105	72,26	3,13
13	13-38-43-44-52-53-54-57-67-69-72-74-75-86-92	89,83	3,89
14	14-15-65-66-71-72-74-90-95-99-100-103	67,06	2,90
15	49-51-53-64-87	31,34	1,36
16	7-9-10-45-98	18,56	0,80
17	7-8-9-38-43-45-85-88	50,91	2,20
18	7-9-10-11-12-41-46-47-53-61-62-64-65-68	88,40	3,83
19	10-43-85-92	24,59	1,06
20	1-7-8-9-12-38-40-45-46-47-86-99	71,47	3,09
21	7-9-10-11-12-40-47-49-50-57-73-85-86-91-92	57,39	2,48
22	66-75-101-102-103-104	165,89	7,18
23	37-38-41-42-43-44-45-46-49-50-51-52-53-54-55-56-61-62-72-73-74-75-86-87-88-91-92-95-99	243,16	10,53
24	39-40-49-61-70-71-72-	10,50	0,45
25	45-46-47-50-51-52-53-54-61-63-65-66-75-85-87-88-89-92-93-94-95-96-97-98-99-100-101-102-103-104-105	191,13	8,27
26	1-9-11-13-14-15-	76,16	3,30
27	1-7-8-9-11-12-13-14-15-37-39-40-46-87	141,43	6,12
Total		2309,80	100%

Synthèse :

- a) 468,04 ha de peuplements de bonne potentialité soit 20,26 % de la surface totale de la forêt
- b) 452,92 ha de peuplements de moyenne potentialité soit 19,61 % de la surface totale de la forêt
- c) 1388,84 ha de peuplements sans sylviculture soit 45,73 % de la surface totale de la forêt
 - * peuplements 25 et 27, pelouse et rochers = 332,56 ha de peuplements non productifs.
 - *peuplements 1, 5, 8, 11, 16, 19, 22, 23, 26 = 1056,28 ha de peuplements non exploitables.

C - Etat récapitulatif des types de peuplements sur l'ensemble de la forêt

Pour avoir une vision synthétique des peuplements, une carte des peuplements a été réalisée sur l'ensemble de la forêt en prenant uniquement en compte l'essence ou les essences dominantes.

Type	Parcelles	Surface (ha)	% de la surface aménagée
A	Pessière	266,64	6,93
B	Sapinière pessière	1003,24	26,09
C	Sapinière hêtraie	850,35	22,11
D	Prés bois Sapin Epicéa	252,21	6,56
E	Prés bois Epicéa	304,81	7,93
F	Prés bois Pin à crochet	165,89	4,31
G	Lapiaz boisé Sapin Epicéa Hêtre	243,16	6,32
H	Plantation Epicéa	18,11	0,47
I	Pelouse	330,14	8,58
J	Rochers Eboulis boisés	175,12	4,55
K	Rochers Eboulis non boisés	236,26	6,14
Total		ha	100 %

La cartographie des types de peuplements figure en annexe 12.

D - Répartition des types de peuplements en fonction des parcelles

Type	Parcelles	Surface (ha)	% de la surface aménagée
A	16-20-21-22-24 à 29-31-35-36-51-76 à 84-86-94-96-97-101-104	266,64	6,93
B	3-4-6-8-14 à 40-42 à 45-48 à 80-83 à 90-92-93-95-98 à 103-105	1003,24	26,09
C	1 à 13-16 à 27-29 à 36-38-40-41-43-45 à 47-49-53-57-73-76 à 86-88-90 à 92-98-99	850,35	22,11
D	3-16-17-19 à 21-23 à 30-35-36-47-51 à 54-61-76 à 84-88-89-91-95-96-99 à 102-	252,21	6,56
E	75-90-93 à 98-100 à 102-104	304,81	7,93
F	66-75-101 à 104	165,89	4,31
G	37-38-41 à 46-49 à 56-61-62-72 à 75-86 à 88-91-92-95-99-	243,16	6,32
H	3-17-18-20-23 à 25-29 à 34-39-40-49-61-70 à 72-	18,11	0,47
I	3-16 à 22-25 à 30-35-36-45 à 47-50 à 54-61-63-65-66-75 à 85-85-87 à 89-92 à 105	330,14	8,58
J	1 à 6-9-11 à 16-19-26-30-32 à 34-	175,12	4,55
K	1 à 9-11 à 19-21 à 27-33-34-37-39-40-46-76 à 84-87	236,26	6,14
Total		2309,80	100%

E- Synthèse globale

Futaie	TSF	Taillis	Milieux naturels non	Total
--------	-----	---------	----------------------	-------

				boisés	
ha	3279,51	0	0	566,40	3845,91
%	85,27	0	0	14,73	100

F- Régénération

Carte de la régénération en annexe 13.

Pour les relevés, la régénération est constituée de toutes les tiges entre 30 cm et 3 m de hauteur. On relève son importance à dire d'expert lors du cheminement sur une parcelle ou partie de parcelle homogène en type de peuplement et en potentialité. Le relevé n'a été réalisé que sur la partie sud de la forêt en prévision de la création probable d'une réserve biologique intégrale avec un protocole de description plus élaboré.

Régénération	Surface	Pourcentage
Absente	209,26	9
Insuffisante	1384,30	60
Suffisante	716,24	31

Le sapin et le hêtre semble mieux se régénérer que l'épicéa et les autres essences.

Régénération	Pourcentage
Sapin	38
Epicéa	23
Hêtre	33
Erable sycomore	6

Sur l'ensemble de la forêt, après ouverture des peuplements par résorption des gros et très gros bois, on constate une installation de la régénération plus ou moins importante suivant les stations et l'exposition (voir carte des régénérations)

Le problème réside dans **la qualité de l'exploitation des coupes** : les semis ayant beaucoup de mal à atteindre 3 m (parfois 20 ans), il est dommage que l'effort du sylviculteur puisse être anéanti par une exploitation des bois peu respectueuse des semis.

B – Description des peuplements forestiers sur la deuxième série.

Voir le document de gestion de projet Réserve Biologique Intégrale

1.6. FAUNE SAUVAGE

1.6.1. - Espèces présentes dans la forêt.

Observation : ces informations sont extraites d'une compilation d'observations réalisées sur l'ensemble des Hauts Plateaux du Vercors et dont ont été extraites les données susceptibles de concerner le territoire de la forêt domaniale du Vercors.

Pour les insectes, la référence bibliographique permet d'établir une première liste non exhaustive. (H. Brustel – 2004 – Coléoptères saproxyliques et valeur biologique des forêts françaises – ONF, Institut National Polytechnique de Toulouse – 297 pages)

AMPHIBIENS		
Crapaud commun	<i>Bufo bufo</i>	Présence probable
Grenouille rousse	<i>Rana temporaria</i>	Présence probable

REPTILES		
Couleuvre lisse	<i>Coronella austriaca</i>	Présence probable
Lézard vivipare	<i>Lacerta vivipara</i>	
Orvet	<i>Anguis fragilis</i>	
Vipère aspic	<i>Vipera aspis</i>	

MAMMIFERES		
Cerf élaphe	<i>Cervus elaphus</i>	Présence incertaine
Chamois	<i>Rupicapra rupicapra</i>	
Chevreuil	<i>Capreolus capreolus</i>	
Mouflon de Corse	<i>Ovis aries</i>	
Bouquetin	<i>Capra ibex</i>	
Sanglier	<i>Sus scrofa</i>	
Loup	<i>Canis lupus</i>	
Lynx	<i>Lynx lynx</i>	
Ecureuil roux	<i>Sciurus vulgaris</i>	
Lièvre variable	<i>Lepus timidus varronis</i>	
Marmotte	<i>Marmotta marmotta</i>	
Blaireau	<i>Meles meles</i>	
Hermine	<i>Mustela ermina</i>	
Martre	<i>Martes martes</i>	
Renard	<i>Vulpes vulpes</i>	
Sérotine commune	<i>Eptesicus serotinus</i>	
Petit Murin	<i>Myotis blythii</i>	
Murin à moustaches	<i>Myotis sp.</i>	
Murin de Brandt	<i>Myotis brandtii</i>	
Oreillard roux	<i>Plectocus auritus</i>	
Vespertillon de Daubenton	<i>Myotis daubenton</i>	Présence incertaine

La conjonction des basses températures, de la longueur de l'hiver, du défaut d'eaux de surface et de gîtes naturels ou artificiels, explique probablement la surprenante pauvreté en chauves-souris des Hauts Plateaux.

OISEAUX		
Aigle royal	<i>Aquila chrysaetos</i>	
Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	
Autour des Palombes	<i>Accipiter gentilis</i>	
Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	
Bruant ortolan	<i>Emberiza hortulana</i>	
Chouette chevêchette	<i>Glaucidium passerinum</i>	
Chouette de Tengmalm	<i>Aegolius funereus</i>	
Circaète Jean le Blanc	<i>Circaetus gallicus</i>	
Crave à bec rouge	<i>Pyrrhocorax pyrrhocorax</i>	
Engoulevent d'Europe	<i>Caprimulgus europaeus</i>	
Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>	Aux abords immédiats
Gélinotte des bois	<i>Bonasa bonasia</i>	
Gypaète barbu	<i>Gypaetus barbatus</i>	
Hibou grand duc	<i>Bubo bubo</i>	
Lagopède alpin	<i>Lagopus mutus</i>	
Perdrix bartavelle	<i>Alectoris graeca</i>	
Pic noir	<i>Dryocopus matius</i>	
Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	
Pipit rousseline	<i>Anthus campestris</i>	
Pluvier guignard	<i>Charadrius morinellus</i>	
Tétras lyre	<i>Tetrao tétrix</i>	
Vautour fauve	<i>Gyps fulvus</i>	Aux abords immédiats
Vautour moine	<i>Aegypius monachus</i>	Aux abords immédiats
Vautour percnoptère	<i>Neophron percnopterus</i>	Aux abords immédiats

INSECTES		
	<i>Buprestis rustica</i>	Susceptible d'être présent
	<i>Chrysobothris chysostigma</i>	"
	<i>Acmaeops septentrionis</i>	"
	<i>Callidium aeneum</i>	"
	<i>Callidium Coriaceum</i>	"
	<i>Lepturobosca virens</i>	"
	<i>Monochamus sartor</i>	"
	<i>Oplosia cinerea</i>	"
	<i>Oxymirus cursor</i>	"
	<i>Ropalopus ungaricus</i>	"
	<i>Rosalia alpina</i>	"
	<i>Semanotus undatus</i>	"
	<i>Ampedus aethiops</i>	"
	<i>Ampedus erythrogonus</i>	"
	<i>Ampedus nigrinus</i>	"
	<i>Denticolis borealis</i>	"
	<i>Dentricolis rubens</i>	"
	<i>Lacon fasciatus</i>	"
	<i>Dictyoptera aurora</i>	"
	<i>Ostoma ferruginea</i>	"

MAMMIFERES

ESPECES FORESTIERES

Campagnol roussâtre *Clethrionomys glareolus*

Loir *glis glis*

ESPECES DE L'ECOTONE FORESTIER

Muscardin *Muscardinus avellanarius* présent dans les buissons

ESPECES DE PELOUSES

Rat taupier *Arvicola terrestris*

ESPECES UBIQUISTES

Lérot *Eliomys quercinus*

Taupe *Talpa eurasica* dans les sols relativement meubles pour qu'elle puisse creuser

Lièvre commun *Lepus capensis* devient rare avec l'altitude

Mulot gris *Apodemus sylvaticus*

OISEAUX

ESPECES FORESTIERES

Pouillot véloce *Phylloscopus collybita* abondant

Roitelet huppé *Regulus regulus* fréquente surtout les résineux

Roitelet triple-bandeau *Regulus capillus*

Mésange noire *Parus ater* espèce omniprésente

Mésange huppée *Parus cristatus*

Sittelle torchepot *Sitta europaea*

Grimpereau des bois *Certhia familiaris*

Tarin des aulnes *Carduelis spinus*

Bec-croisé des Sapins *Loxia curvirostra*. Très fluctuant. invasion irrégulière

Bouvreuil pivoine *Pyrrhula pyrrhula*

Casse noix moucheté *Nucifraga caryocatactes*. Très faibles effectifs

Bécasse des bois *Scolopax rusticicola*

Epervier d'Europe *Accipiter nisus*

Pigeon ramier *Columba palumbus*

Pic épeiche *Dendrocopos major*

Merle à plastron *Turdus torquatus* fréquente également les pré-bois

Grive draine *Turdus vicivorus*

ESPECES DE L'ECOTONE FORESTIER

Mésange alpestre *Parus montanus*

Mésange charbonnière *Parus major* présente aussi en forêt

Venturon montagnard *Serinus citrinella*

Verdier d'Europe *Carduelis chioris*

Gros-bec *Coccothraustes coccothraustes* peu abondant

Pipit des arbres *Anthus trivialis*

Accenteur mouchet *Prunella modularis*

Troglodyte mignon *Troglodytes troglodytes*

Mésange nonnette *Parus palustris*

Fauvette à tête noire *Sylvia atricapilla* abondante

ESPECES DEPELOUSES
Faucon crécerelle <i>Falco unnuunculus</i>
Circaète Jean le Blanc <i>Circaetus gallicus</i>
Pipit sponcielle <i>Anthus spinoletta</i>

ESPECES RUPICOLES
Grand corbeau <i>Corus corax</i>

ESPECES UBIQUISTES
Buse variable <i>Buteo buteo</i>
Chouette hulotte <i>Strix aluco</i>
Rouge gorge <i>Erithacus rubescula</i>
Merle noir <i>Turdus merula</i>
Rouge queue noire <i>Phaenicurus ochruros</i>
Grive musicienne <i>Turdus philomelos</i>
Geai des chênes <i>Garralus glanctarius</i>
Coucou <i>Cuculus canorus</i>
Pinson des arbres <i>Fringilla coeleles</i>

1.5.2 – Espèces bénéficiant d'un statut de protection

Oiseaux de la Directive Oiseaux (Directive Oiseaux du 02 Avril 1973 – CEE-73/402, annexe I)

- EA091 :	Aigle royal	<i>Aquila chrysaetos</i>
- EA246 :	Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>
- EA400 :	Autour des Palombes	<i>Accipiter gentilis</i>
- EA072 :	Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>
- EA379 :	Bruant ortolan	<i>Emberiza hortulana</i>
- EA217 :	Chevêchette d'Europe	<i>Glaucidium passerinum</i>
- EA223 :	Chouette de Tengmalm	<i>Aegolius funereus</i>
- EA080 :	Circaète Jean le Blanc	<i>Circaetus gallicus</i>
- EA346 :	Crave à bec rouge	<i>Pyrrhocorax pyrrhocorax</i>
- EA224 :	Engoulevent d'Europe	<i>Caprimulgus europaeus</i>
- EA103 :	Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>
- EA104 :	Gélinotte des bois	<i>Bonasa bonasia</i>
- EA076 :	Gypaète barbu	<i>Gypaetus barbatus</i>
- EA215 :	Grand duc d'Europe	<i>Bubo bubo</i>
- EA407 :	Lagopède alpin	<i>Lagopus mutus</i>
- EA109 :	Perdrix bartavelle	<i>Alectoris graeca</i>
- EA236 :	Pic noir	<i>Dryocopus matius</i>
- EA338 :	Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>
- EA255 :	Pipit rousseline	<i>Anthus campestris</i>
- EA139 :	Pluvier guignard	<i>Charadrius morinellus</i>
- EA107 :	Tétras lyre	<i>Tetrao tetrix</i>
- EA078 :	Vautour fauve	<i>Gyps fulvus</i>
- EA079 :	Vautour moine	<i>Aegypius monachus</i>
- EA077 :	Vautour percnoptère	<i>Neophron percnopterus</i>

Soient 23 espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire

Espèces animales protégées

- au niveau National (Ar.Min. du 17/04/1981, modifié le 16/12/2004, art.1)

Protection stricte :

- | | |
|------------------------------|---------------------------|
| - <i>Bufo bufo</i> | Crapaud commun |
| - <i>Lacerta vivipara</i> | Lézard vivipare |
| - <i>Anguis fragilis</i> | Orvet |
| - <i>Ovis aries</i> | Mouflon de Corse |
| - <i>Capra ibex</i> | Bouquetin |
| - <i>Sciurus vulgaris</i> | Ecureuil roux |
| - <i>Eptesicus serotinus</i> | Sérotine commune |
| - <i>Myotis blythii</i> | Petit Murin |
| - <i>Plectococus auritus</i> | Oreillard roux |
| - <i>Myotis daubenton</i> | Vespertilion de Daubenton |
| - <i>Pipistrelle ind.</i> | Pipistrelle ind. |

Et les 23 espèces d'oiseaux de la Directive Oiseaux, soient 35 espèces bénéficiant d'une protection nationale stricte

Protection restreinte

- | | |
|---------------------------------|-------------------|
| - <i>Rana temporaria</i> | Grenouille rousse |
| - <i>Coronella austriaca</i> | Couleuvre lisse |
| - <i>Vipera aspis</i> | Vipère aspic |
| - <i>Canis lupus</i> | Loup |
| - <i>Lynx lynx</i> | Lynx |
| - <i>Lepus timidus varronis</i> | Lièvre variable |
| - <i>Marmotta marmotta</i> | Marmotte |
| - <i>Mustela ermina</i> | Hermine |
| - <i>Martes martes</i> | Martre |

Soient 9 espèces bénéficiant d'une protection nationale restreinte

- Remarque sur la présence du loup

Depuis 1998, des observations régulières sont réalisées (excréments, observations visuelles, actes de prédatons...) et on peut penser que le loup est installé sur le Vercors.

Sa présence n'a pas de répercussion directe sur la gestion forestière. Par contre, le loup permettra sans doute de régulariser la population des ongulés et donc, du même coup, de diminuer la pression sur la régénération.

1.6.2. - Situation par rapport aux capacités d'accueil de la forêt

La population de grands ongulés est en légère augmentation pour le cerf et en diminution pour le chevreuil et le mouflon.

Les observations réalisées sur le terrain en 2005 montre que la partie Est de la forêt a un abrutissement insignifiant.

Sur le reste de la forêt, l'abrutissement est présent mais assez diffus.

Ces observations confirment le résultat du suivi de l'impact des grands ongulés sur la végétation forestière qui est installé depuis 2002 sur tout le massif du Vercors (à l'exception des territoires situés à

l'Est de la Vernaison), à savoir que les dégâts de gibier sur la flore sont en diminution ces dernières années.

Il serait intéressant de mettre en place sur la forêt domaniale du Vercors des placettes du protocole de suivi de l'impact des grands ongulés sur la végétation forestière. Pour l'attribution d'un plan de chasse, ce suivi de l'état de la végétation est plus efficace que des données théoriques sur les densités d'animaux.

Des IKA chevreuils sont également effectués.

1.6.3. - Précisions sur l'état sanitaire

L'état sanitaire du gibier semble satisfaisant, aucune maladie n'a été remarquée. Aucune épizootie ne semble sévir pour le moment chez les différentes espèces présentes.

1.7. RISQUES NATURELS, D'ORDRE PHYSIQUE, PESANT SUR LE MILIEU

En montagne, on se trouve le plus souvent confronté à des sols fragiles et sensibles à l'érosion, soumis à l'action de facteurs aggravants tels que la pente et l'altitude. Dans ce cadre, il faut noter que la forêt joue un rôle actif dans la fixation des sols et dans la transformation du manteau neigeux.

1.7.1.1 Facteurs de risques :

Les terrains situés en aval des falaises sont des zones de risques potentiels de chutes de blocs, notamment dans le canton des Rancs (parcelles 9 à 12) où la pente avoisine les 80%.

1.7.2 Phénomènes observés :

Durant le précédent aménagement, il n'y a pas eu d'incident particulier concernant des chutes de blocs.

1.7.3. Enjeux :

Il est nécessaire de conserver un couvert boisé au niveau des zones sensibles.

Un risque de danger de chutes de blocs existe sur la Route forestière de la Coche (ouverte à la circulation) traversant la parcelle 11 et en contrebas des parcelles 9, 10 et 12 du canton des Rangs, et la route forestière de Pré Râteau (parcelle 1, 3, 4, 26 et 27) où il est d'autant plus important de souligner le rôle de protection de ces parcelles.

Carte des équipements et des risques naturels en annexe 14.

1.8. RISQUES D'INCENDIE

Compte tenu des caractéristiques des stations de la région, les risques d'incendie sont négligeables et n'imposent pas de sujétions particulières.

2. Analyse des besoins économiques et sociaux

La forêt domaniale du Vercors se trouve sur le territoire de la commune de Saint Agnan en Vercors. Le taux de boisement de la commune est très élevé : à cette forêt domaniale s'ajoute en effet une forêt communale.

2.1. PRODUCTION LIGNEUSE.

La production volume ligneuse est donnée pour le plateau du Vercors par l'IFN à environ 6 m³/ha/an. Cette donnée calculée sur une moyenne de production sur l'ensemble du plateau du Vercors n'est pas applicable dans le contexte particulier des hauts plateaux du Vercors.

Deux parcelles de la forêt domaniale du Vercors, situées sur de bonnes stations, ont été inventoriées en plein pendant l'été 2006.

La comparaison de ces inventaires avec ceux réalisés en 1994 nous donnent une production comprise entre 3,44 et 4,75 m³/ha/an.

Résultat du comptage en plein des parcelles 60 et 62 en annexe 22.

Cette production calculée sur les parcelles les plus productives de la forêt laisse à penser que sur l'ensemble du massif, la production est en dessous de 3 m³/ha/an.

Cela s'explique par des stations forestières assez pauvres et des conditions climatiques rudes (très froid l'hiver et périodes sèches l'été).

Enfin, lors de la réalisation du dernier aménagement en 1994, un calcul d'accroissement des peuplements a été réalisé à partir des mesures des dix derniers cerne d'accroissement des arbres.

Les résultats confirment le ressenti que l'on a quand à la croissance difficile de ces peuplements avec un accroissement moyen sur la forêt de 2 m³/ha/an.

Mode de vente :

1 - Vendus principalement en bloc et sur pied par appel d'offre, les bois issus du massif forestier de la domaniale du Vercors à dominante d'épicéa et de sapin trouvent généralement preneur. Ils trouvent un débouché régulier auprès des exploitants forestiers locaux (Drôme) ou régionaux (Ardèche, Isère). Le stock d'invendus est très faible voire nul suivant la conjoncture.

2 - La vente bord de route ou à l'unité de produit* permettrait de valoriser certains lots de belle qualité (épicéa d'altitude à croissance lente)

**Vente à l'unité de produit : l'acheteur offre un prix du m³ bois sain puis pendant l'exploitation, suivant un protocole, les bois avec défauts sont déclassés et payés sur la base de 70% de bois sain et 30% de bois déclassé (le prix du bois déclassé correspond au prix de la palette bord de route moins les frais d'exploitation).*

3 - La vente de gré à gré est un mode de vente amiable négocié qui permet de connaître les volumes et les qualités dont auront besoin les marchands de bois. Si l'offre correspond à la

demande, la vente peut être finalisée à l'amiable sur une ou plusieurs parcelles. Cette méthode serait de nature à conforter les ventes de la forêt domaniale

Type de produit :

- Le hêtre ne produit que rarement des bois de qualité service : l'essentiel est destiné au bois de chauffage.
- Le sapin est peu affecté par la roulure. L'essentiel de ces arbres a pour destination la charpente, mais les produits de belle qualité font de la menuiserie.
- L'épicéa est un produit très prisé avec des bois d'altitude de grande qualité.
- Enfin, le massif recèle quelques érables sycomores disséminés de qualité sciage voire placage et lutherie ; leur valorisation est possible en les commercialisant séparément en produits façonnés mis à disposition sur parc à grumes.

La vente séparée des feuillus et des résineux valorise les produits proposés.

Les frais d'exploitation (abattage et vidange) varient en fonction de la desserte, de la dimension des produits et de la topographie : actuellement de 18 à 22 €/m³.

Les prix des bois constatés actuellement sont les suivants : (m³ grume sur pied en euros 2006).

Tableaux récapitulatif des prix des bois en fonction de leur diamètre en 2006 :

Essences	Catégorie de diamètre ou d'utilisation	Prix au m ³ grume sur pied (en €)
Hêtre	40 et +	16
	30/35	12
	25 et -	10
Sapin	25 et +	28
	20 et -	8
Epicéa	25 et +	32
	20 et -	8
Erable sycomore	25 et +	50
	20 et -	7

Tableau utilisé dans le calcul des recettes du titre VI

2.2. CONCESSIONS ET SERVITUDES

La forêt n'est grevée d'aucun droit d'usage ni d'aucune servitude; seules deux concessions existent actuellement :

Type de concession	Bénéficiaire	Date de signature	Coût	Durée
Canalisation de la source des Nées sur 660 m	Commune de Saint-Agnan	15/6/72	gratuit	perpétuelle
Source de Combe Male	Commune de Saint-Agnan	30/04/02	gratuit	perpétuelle

2.3. ACTIVITES CYNEGETIQUES

Carte des lots de chasse en annexe 15.

La forêt domaniale du Vercors est divisée en 4 lots et une partie non chassée.

Lot n°	Titulaires	Localisation	Mode d'attribution	Durée (ans)	Surface (ha)	Loyer annuel	Loyer/ha/an (Euros)
3301		P 10 à 15 P 48 à 51 P 53 à 75 P 98 à 104	Adjudication	12 2004-2016	1342	20920	15,59
3302		P 7 à 9 P38 à 47 P52 P85 à 97	Adjudication	12 2004-2016	948	13598	14,34
3303	ACCA St Agnan en Vercors	P1	Location amiable	6 2004-2010	36,50	261	7,15
3304	/	P2 à 6 P16p à 19 p P 23 à 27 30, 32p à 34 p	Licence collective annuelle	1	498	860	1,73
Non chassé	/	P16p à 19 p P20 à 22 P28, 29, 31, 32, 33p, 34p, 35, 36, 76 à 84	/	/	1021,41	/	/

Tableau d'attribution des bracelets.

Lot n°	Année	Chevreuil	Chamois				Cerf			
			Mâle	Femelle	Eterlou	Jeune	Mâle	Femelle	Daguet	Jeune
3301	2004-2005	12	1	1	1	1	2	2	1	2
	2005-2006	11	2	1	1	1	2	2	1	2
	2006-2007	12	2	1	1	1	2	2	2	2
3302	2004-2005	9	0	1	1	1	1	1	1	1
	2005-2006	8	1	1	1	1	1	1	1	1
	2006-2007	7	2	1	1	1	1	1	0	2
3304	2004-2005	10	1	1	0	1	1	2	1	2
	2005-2006	8	2	1	1	1	1	1	1	2
	2006-2007	1	0	0	0	0	0	0	0	1
Total forêt	2004-2005	31	10				17			
	2005-2006	27	14				16			
	2006-2007	20	10				13			

Les plans de chasse sont réalisés chaque année.

Toutefois, les populations de grand gibier semblent être enfin maîtrisées.

Cela se traduit par la diminution des plans de chasse mais cette diminution doit se stabiliser pour ne plus se faire déborder par des accroissements de population animale trop importantes qui engendrent des dégâts sur la flore importants, observés ces dernières années.

La chasse la plus adaptée et pratiquée sur ces territoires à la topographie tourmentée est l'approche et l'affût.

2.4. ACTIVITES PISCICOLES

Sans objet

2.5. ACTIVITES PASTORALES

Exercice du pâturage dans la forêt :

Titulaire	Localisation (Parcelle cadastrale)	Mode d'attribution	Durée	Coût	Surface (ha)
BOS	P89p P94 P97p Nord	Bail de pâturage	1/08/2003 au 30/09/2007	256,00	65,00
SOLDAT	P104p Sud	Bail de pâturage	1/08/2006 au 15/10/2010	280,00	100,00
LEMERCIER	P97p Sud P100	Vente d'herbe	Annuel	334,00	100,00
LE FORESTIER		Vente de pâturage annuel	Annuel	30,00	1,00

Le pâturage est autorisé 10 jours par mois à partir du 1^{er} Août.

Le maintien de ces pâturages dans les pelouses n'a pas d'incidence sur la gestion de la forêt.

2.6. ACCUEIL DU PUBLIC

Voir la carte paysagère et touristique en Annexe 16.

La forêt domaniale se situe dans le massif du Vercors labellisé par le parc régional du Vercors et la Réserve Naturelle des Hauts Plateaux. La majorité des usagers vient de l'agglomération de Valence dans la Drôme et de la vallée du Rhône ou de Grenoble et la vallée de l'Isère.

Cependant, les activités exercées sur le domaine forestier ne nécessitent pas de grosses infrastructures, il ne s'agit pas d'un tourisme de masse. Eté comme hiver, la fréquentation est plutôt journalière.

Les activités pratiquées se concentrent essentiellement sur les saisons estivales et hivernales :

↳ En été, les activités sont:

- la randonnée pédestre sur les itinéraires balisés (GTV : grande traversée du Vercors, sentier central du Vercors et les deux chemins d'accès au grand Veymond),
- la randonnée à vélo tout terrain (VTT) sur les circuits balisés,
- la randonnée équestre avec des pistes balisées,
- la spéléologie avec des cavités remarquables, telle le scialet Devaux, le scialet Vincent, dans le canton de la Coche ou le scialet du Petit Bois dans le canton du même nom

↳ En hiver les activités pratiquées sont le ski de fond et la randonnée en raquettes principalement. Les itinéraires ne sont pas balisés.

Trois grandes manifestations sportives sont organisées :

- ski de fond en février sur la GTV,
- course de VTT en septembre sur la GTV et variante GTV,
- traversée pédestre sur deux jours avec bivouac à la Coche ou Pré Grandu (350 participants).

Ces trois courses rassemblent un millier de participants.

Deux maisons forestières sont accessibles au public :

- Le gîte de Pré Grandu sur réservation auprès du personnel de l'ONF. A noter sur ce site, l'organisation d'un jeu d'animation nature guidé et encadré par un forestier toujours sous réservation.
- L'abri des Bachassons ouvert en permanence.

Le massif forestier est accessible par deux accès :

- la route forestière de la Coche
- la route forestière de Pré Rateau.

La route forestière des Charbonnières ouverte à la circulation traverse la forêt et fait le lien entre les deux routes d'accès.

Ces routes ne sont pas déneigées l'hiver et sont fermées par une barrière.

Un parking est situé au bout de la route forestière de la Coche et au départ de la route forestière des Charbonnières.

C'est le principal départ des randonnées sur les hauts plateaux. Des comptages de voitures sur ce parking ont dénombrés couramment 50 voitures jusqu'à des pointes deux à trois fois par an à 150 véhicules.

Le parking est peu intégré dans le site et nécessite une réfection totale. Les tables bancs autour du parking de la Coche sont à entretenir voire à changer dans une réflexion globale du site.

La maison forestière de la coche est très délabrée.

En conclusion, d'une façon générale, la fréquentation se limite dans le temps (périodes estivales et hivernales essentiellement) et dans l'espace (les randonneurs ne s'éloignant que rarement des itinéraires balisés).

La capacité d'accueil de la forêt ne semble pas être dépassée actuellement sauf peut être pour le dérangement du Tétralyre l'hiver. On peut envisager toutefois une certaine augmentation de l'activité touristique et de la fréquentation dans les 20 ans à venir si la maison forestière de la Coche servait d'hébergement supplémentaire.

2.9. SUJETIONS DIVERSES

La non proximité de grosses structures industrielles ou d'agglomérations empêche les risques d'une pollution consécutive de la forêt.

Située loin de toute habitation, la pression foncière sur la forêt domaniale du Vercors est inexistante.

2.10. STATUTS ET REGLEMENTS SE SUPERPOSANT AU REGIME FORESTIER

↳ La forêt domaniale du Vercors bénéficie d'une gestion durable en adhérant au système de certification PEFC (N° d'adhérent 10-21-3/15).

Dans ce cadre, le gestionnaire s'engage notamment :

-à pratiquer une sylviculture dynamique

- * qui évite de conserver des peuplements mûrs ou trop chargés en volume sur pied tout en limitant les coupes rases à 10 ha maximum,
- * qui améliore la stabilité des peuplements (futaie irrégulière),
- * qui favorise le mélange d'essences,
- * qui préserve les paysages,
- * qui préserve les zones humides.

- à faire réaliser des coupes prévues par l'aménagement de la forêt (au minimum 70% de la surface prévue) et à en contrôler la réalisation à mi-parcours de l'aménagement.

- à faire réaliser coupes et travaux par des intervenants signataires d'une charte de qualité.

- à demander et faire réaliser un plan de chasse qui maintienne les dégâts de gibier à un niveau supportable pour les peuplements.
- à limiter l'accès des véhicules à moteurs sur les voies de desserte de la forêt.
- à signaler par panneau aux entrées de la forêt la certification.

↪ La situation de la forêt domaniale du Vercors dans le Parc Naturel Régional du Vercors (créé par décret du 16 octobre 1970) impose le respect de la charte du parc. Une convention de partenariat entre l'ONF et le PNRV a été signée en octobre 2001.

↪ La forêt domaniale du Vercors est concernée par le statut de Réserve Naturelle sur les 4/5^{ème} de sa surface et fait l'objet d'une réglementation spécifique relative à son statut (chapitre II du décret de création et règlement intérieur) ; on notera en ce qui concerne :

- la circulation : les impératifs consignés à l'art.16 du décret de création et au §2 du règlement intérieur,
- l'exploitation forestière : une déclaration portant le nom des acheteurs de coupes et la situation des exploitations est à faire auprès du gestionnaire de la Réserve Naturelle avant le début des travaux (§2.3.1 du règlement intérieur),
- la réglementation du boisement des friches et prairies : voir les dispositions de l'art.8 §2 du décret de création,
- la construction de routes ou pistes forestières : une demande préalable aux travaux est à faire auprès du préfet (art.10 §2 du décret de création)

Les parties des parcelles 8 et 9 sont situées sur le site classé de la grotte de la Luire. Cette protection implique que toute modification du site soit soumise à autorisation de la commission des sites et des paysages.

Il n'y a pas d'incidence directe sur la gestion courante de la forêt (coupes et travaux) sauf dans le cas de la création de pistes, routes ou places de dépôts ou tout projet nécessitant des terrassements importants qui sont soumis à autorisation.

Par ailleurs, deux captages sont situés en parcelle 14. Toutes les contraintes périmétrales autour du captage sont consignées dans un arrêté préfectoral signé le 30 avril 2002 par le préfet de la Drôme et le 17 mai 2002 par le préfet de l'Isère. L'arrêté est signé par les préfetures de la Drôme et de l'Isère car si le périmètre immédiat se trouve sur la Drôme, le périmètre rapproché s'étend sur la Drôme et l'Isère sur 794 ha.

↪ Le nord du massif forestier est concerné sur une surface de 1536,11 ha par un projet de création d'une Réserve Biologique Intégrale (Parcelles 2 à 6, 16 à 36, 76 à 84)

↪ A noter toutefois, la présence d'un champ de tir militaire intermittent sur la Réserve Naturelle des Hauts Plateaux du Vercors qui englobe environ la moitié sud de la forêt domaniale du Vercors. Elle est régie par un protocole d'accord entre le Général gouverneur militaire de Lyon, commandant la V^o région militaire et le Préfet de la Drôme, Commissaire de la République Centralisateur, signé le 24 Octobre 1986 et révisé à plusieurs reprises depuis (22/12/1988, 27/11/1992, 9/04/1996).

L'activité du champ de tir est très limitée puisqu'il s'agit d'un champ de tir de « secours » pour l'armée. Les derniers tirs connus remontent à 1985 et ne concernaient pas le territoire de la forêt. Seules les manœuvres de fantassins sont assez régulières sur les crêtes sommitales de la Réserve naturelle, au sud de la forêt.

↪ La partie Réserve Naturelle des Hauts Plateaux de la forêt domaniale du Vercors fait partie du site constituant le réseau Natura 2000 (site I27). Les prescriptions du document d'objectif sont intégrées au présent aménagement forestier.

Pour plus de précisions le gestionnaire pourra donc utilement se référer au document d'objectifs.

DOCUMENT ONE

3. Gestion passée

3.1. TRAITEMENTS SYLVICOLES

3.1.1. Traitements antérieurs

Période d'application	Nature de l'acte	Série	Surface (ha)	Méthode Traitement
L'aménagiste partage la forêt en quatre séries de futaie, indiquant quatre degrés dans l'état du peuplement, depuis la futaie complète et exploitable jusqu'à la partie dénudée ou rabougrie.				
20 ans	Règlement d'exploitation du 2/05/1860	1ère	120,30	Canton de Brutinel et de Béguerre. Parcourue par des coupes de régénération. Possibilité annuelle : 770 m ³
		2ème	840,43	Parcourue par des coupes d'améliorations. Rotation des coupes : 15 ans.
		3ème et 4ème	2500,00	Non parcourue sauf proposition spéciale.
L'aménagiste de 1880 dresse dès l'abord un constat : "Il importe pour bien comprendre les mesures proposées, de se pénétrer de l'idée que l'on se trouve en présence de circonstances exceptionnelles de sol et de peuplement, et que la forêt doit être considérée comme un malade auquel il faut donner forces et vigueur avant de lui réclamer travail et bénéfice."				
10 ans	Décret du 9/03/1880	1ère	1315,00	Traitée en futaie régulière. Révolution : 140 ans. Rotation : 20 ans.
		2ème	1326,00	Parcourue par des coupes jardinatoires de bois morts ou déperrissants. Rotation : 20 ans
		3ème	876,00	Non parcourue sauf proposition spéciale.
L'aménagiste constate la difficulté de la régénération de la première affectation de la première série et le vieillissement simultané des autres affectations. Constatant que : "le caractère qui frappe tout d'abord dans la forêt du Vercors est l'irrégularité extrême du sol et de la végétation... le mode jardinatoire est le seul qui puisse convenir à cette forêt."				
	Décret du 10/09/1891	1ère	1315,00	Traitée en futaie jardinée. Possibilité annuelle : 546 m ³ sur 1015 ha. Possibilité contenance sur 300 ha Rotation : 20 ans. Age d'exploitabilité 180 ans.
		2ème	1326,00	Traitée en futaie jardinée. Possibilité contenance. Rotation : 20 ans. Seuls les bois murs ou morts peuvent être récoltés.

		3ème	876,00	Non parcourue sauf proposition spéciale.
8 ans	Règlement d'exploitation du 01/04/1903	<p>Un cyclone, en 1900, renverse dans la partie Nord de la forêt un volume de 35 000 m³ de bois dans la forêt ce qui entraîne la suspension de toutes les coupes jusqu'en 1903. Ce sont surtout, en 2ème série les parcelles A, B, D, E et F, sur 400 ha et la parcelle J en 1ère série, sur 80 ha, qui sont les plus concernées.</p> <p>La possibilité volume est portée à 759 m³ dans le groupe de la première série traité en futaie jardinée par volume.</p> <p>A la suite du cyclone, une invasion de bostryches entraîne l'exploitation de 1904 à 1910 de 5108 m³ de bois déperrissants, ce qui suspend à nouveau toutes coupes de jardinage par volume dans la 1ère série. De ce fait, la moitié de la 1ère série n'a pu être parcourue en coupe de jardinage de 1891 à 1909 et notamment les plus beaux peuplements de la forêt ; alors que toutes les parcelles de la 2ème série, à possibilité par contenance, avaient pu être parcourues.</p>		
21 ans	Décret du 31/07/1911	1ère	1337	Traitée en futaie jardinée. Possibilité contenance. Rotation : 20 ans. Age d'exploitabilité indéterminé.
		2ème	1569	Traitée en futaie jardinée. Possibilité contenance. Rotation : 20 ans.
		3ème	611	Non parcourue sauf proposition spéciale.
La modification la plus importante concerne la durée de la rotation qui se trouve ramenée de 20 à 15 ans sur l'ensemble de la forêt, témoignant d'une forêt à la croissance plus dynamique qu'auparavant.				
35 ans	Décret du 14/02/1932	1ère	1226,69	Traitée en futaie jardinée. Possibilité contenance. Rotation : 15 ans. Age d'exploitabilité indéterminé.
		2ème	1679,07	Traitée en futaie jardinée. Possibilité contenance. Rotation : 15 ans.
		3ème	611,57	Non parcourue sauf proposition spéciale.
20 ans	Décision du directeur général du 29/12/1948	<p>Le règlement d'exploitation pour la première rotation (1932 - 1946) est reconduit pour une deuxième rotation (1947 - 1961). Ce règlement d'exploitation est prorogé tacitement de 1961 à 1967.</p>		
La contenance passe de 3 497,95 ha à 3 868,50 ha par adjonction de l'ancienne forêt domaniale du Play attenante au Nord à la forêt domaniale du Vercors et acquise en 1924.				
28 ans	Arrêté du 31 décembre 1969	1ère	710,09	Traitée en futaie jardinée. Diamètre d'exploitabilité : 50 cm. Rotation : 13 ans.
		2ème	2178,39	Traitée en futaie jardinée. Diamètre d'exploitabilité : 45 cm. Rotation : 13 ans.
		3ème	980,02	Traitée en futaie jardinée. Rotation : 20 ans.

13 ans	Arrêté ministériel du 27 mars 1997	1 ^{ère}	726,14	Traitée en futaie jardinée. Diamètre d'exploitabilité : 50 cm. Rotation : 13 ans.
		2 ^{ème}	2128,81	Traitée en futaie jardinée. Diamètre d'exploitabilité : 45 cm. Rotation : 26 ans.
		3 ^{ème}	1013,46	Série d'intérêt écologique Pas de coupe

Conclusions :

- On constate que depuis la mise en place d'une gestion forestière en 1860, le principal souci du forestier sur cet espace a été **de maintenir ou de créer l'état boisé**.
- Les prélèvements de bois n'ont jamais dépassé 5m³/ha/an dans les parcelles les plus productives et la moyenne des prélèvements est de 2 m³/ha/an sur l'ensemble de la forêt (0,17 m³/ha/an sur la troisième série).
- **De 1860 à 1980**, la politique de régénération des peuplements a été menée à coup de **grandes campagnes de plantations** : ces plantations ont été réalisées avec **du matériel autochtone** récolté et cultivé sur place (pépinière de Pré Grandu). Cependant, nombres d'aménagistes et de gestionnaires notent **les échecs de ces plantations**.

Le traitement en futaie jardinée est appliqué depuis 1891 ; sachant que depuis 1860, la majeure partie des coupes avaient été des coupes d'amélioration.

3. 1.2 Dernier aménagement forestier

Prévisions

Arrêté ministériel : 27/03/1997

Durée d'application : 13 ans

La forêt est divisée en 3 séries.

Les deux premières série sont des séries de production tout en assurant la protection des milieux et des paysages.

La troisième série est une série d'intérêt écologique particulier.

1^{ère} série : parcelle 18, 20, 22 à 25, 30 à 34, 36, 37, 39, 40, 45, 47 à 50, 54 à 65 et 67 à 75.

2^{ème} série : parcelles 1 à 17, 19, 21, 26 à 29, 35, 38, 41 à 44, 46, 51 à 53, 66, 76, 79, 80, 84 à 88, 90 à 93, 95, 96, 98, 99, 102, 103.

3^{ème} série : parcelles 77, 78, 81 à 83, 89, 94, 97, 100, 101 et 104.

Caractéristiques :

Série	Surface (ha)	Méthode	Possibilité	Rotation (an)	Prévision annuelle de récoltes (m ³ résineux)	Critères d'exploitabilité	
						Résineux	Feuillus
1	726,14	Futaie jardinée par bouquets Sapin 45 % Epicéa 40 % Feuillus 15 %	Contenance 55,86 ha/an Volume présumé réalisable 16030 m ³	13	1240 m ³	Ø 45 à 50 à 180 ans	Ø 35 à 100 ans
2	2128,81	Futaie jardinée par bouquets Sapin 35 % Epicéa 50 % Feuillus 15 %	Contenance 30,38 ha/an Volume présumé réalisable 11260 m ³	26*	870 m ³	Ø 35 à 45 à 180 ans	Ø 35 à 150 ans
3	1013,46	Futaie jardinée. Sapin, Epicéa et Pin à Crochets.	/	/	/	/	/

- Les parties s'apparentant à la 1ère série auront une rotation de 13 ans.
- Les parties s'apparentant à la 3ème série ne feront pas l'objet d'opérations sylvicoles.

Effort de régénération : → 1ère série : la régénération sera d'origine naturelle et devra représenter 17 % de la surface de la parcelle.
On appelle régénération l'ensemble des semis d'avenir de plus de 1,30m de hauteur, les perches et les brins n'ayant pas atteint le diamètre précomptable (15 cm)

→ 2ème série : Idem à la 1ère série.

→ 3ème série : Cette série est une série d'intérêt écologique particulier. Les parcelles constituant cette série sont choisies dans l'optique d'y assurer prioritairement la conservation des habitats et la protection des espèces remarquables.
Les notions d'essences objectifs, de critères d'exploitabilité, de niveau de régénération, de classes d'âges, de règles de culture sylvicoles, de possibilité et de programme d'assiette des coupes et de travaux sylvicoles, n'ont évidemment pas de signification ici. La sylviculture sera adaptée de façon à favoriser la biodiversité.

Application de l'aménagement :

La durée d'application effective a été de 13 ans (1994-2006)

Bilan des exploitations réalisées de 1994 à 2005

Série	Surface	Volumes récoltés								
		Jardinage		Produits accidentels		Total		Total général	Volume présumé réalisable	m3/ha/an surface totale
		Résineux	Feuillus	Résineux	Feuillus	Résineux	Feuillus			
1	726.14	14645	1050	5701	92	20346	1142	21488	14880	2,47
2	2128.81	5337	1029	3057	86	8394	1115	9509	10440	0,37
3	1013,46	0	0	61	0	61	0	61	0	0,18
Toutes	3868,41	20253	2079	8819	178	29072	2257	31058	25320	0,67

Prélèvements hors produits accidentels : 0,48 m³/ha/an.

Prélèvements avec produits accidentels : 0,67 m³/ha/an.

Série	Résineux	
	taux de produit accidentels	Objectif réalisé à*
1	26 %	134 %
2	32 %	84 %
3	17 %	/

*il s'agit du rapport entre le volume récolté et les prévisions de récolte.

Commentaires :

- ↘ Les faibles volumes sur pied et les conditions stationnelles très variables ne permettent pas d'envisager un prélèvement important
- ↘ Sans les produits accidentels, les prélèvements de la 1^{ème} série auraient été conformes aux prévisions.
- ↘ Avec les produits accidentels, les prélèvements deviennent nettement supérieurs aux prévisions.
- ↘ Ces prélèvements sont supérieurs à l'accroissement global de la forêt calculé lors du dernier aménagement forestier : 2 m³/ha/an.
- ↘ La période de décapitalisation de cette forêt par prélèvement des très gros bois et gros bois est arrivée à son échéance.

Bilan des exploitations réalisées de 1994 à 2005 sur la surface productive du prochain aménagement forestier.

Série	Surface	Surface parcourue	Volumes récoltés								
			Jardinage		Produits accidentels		Total		Total général	m3/ha/an surface totale	m3/ha/an surface parcourue
			Résineux	Feuillus	Résineux	Feuillus	Résineux	Feuillus			
1	500.28	423.60	12132	850	4096	65	16228	915	17143	2,86	3,37
2	1222.93	235.75	4656	708	1547	60	6203	768	6971	0,48	2,46
3	528.08	0	0	0	57	0	57	0	57	0,01	0
Toutes	2251.29	664.35	18305	1558	5700	125	22488	1683	24171	0,90	3,03

Prélèvements hors produits accidentels : 0,74 m³/ha/an.

Prélèvements avec produits accidentels : 0,90 m³/ha/an.

Prélèvements sur la surface parcourue (659,35 ha) : 3,03 m³/ha/an

Bilan des travaux sylvicoles (1994 - 2005)

Nature	Surface ha	Coût en € 2005	Coût/ha
Dégagement de semis naturels	74,20	28490,85	383,97
Dépressage Nettoisement Taille de forme	241,30	103532,24	429,06
Total	315,50	132023,09	418,46

Il était prévu dans le dernier aménagement forestier une surface à travailler annuellement de 17 ha soit 9800 € de dépenses annuelles en travaux sylvicoles.

Avec une surface travaillée annuellement de 26 ha pour un montant de 11000 €, les prévisions ont été réalisées et dépassées pour un coût presque identique.

Les opérations de nettoyage de coupe ont consisté en recépage de tiges endommagées, associées à des dégagements de semis.

Bilan des travaux d'infrastructures (1994-2005)

Nature	Quantité ml	Coût en € 2005	Coût/ml
Entretien parcellaire	83500	17438,65*	0,21
Entretien périmètre	46400	21080,11	0,45
Création piste	2270	/	/
Entretien piste	14900	/	/

*avec achat de peinture et de plaques parcelles

Un travail permanent d'entretien du périmètre et du parcellaire a permis de garder une bonne qualité des limites à un coût annuel de 3209 €/an, coût proche des 2717 € prévu dans le dernier aménagement forestier.

Bilan des travaux routes forestière (1994-2005)

Nature	Quantité km	Coût en € 2005	Coût/km
R.F. de la Coche	7,0	475115,06	67873,58
R.F. des charbonnières	5,5	3415,37	620,98
R.F. de Pré Râteau	7,5	22353,01	2980,40
R.F. de la Mirailonne	2,4	15418,09	6424,20
R.F. des Rancs	5,4	3583,29	663,57
R.F. des Bachassons	5,2	7576,46	1457,01
R.F. de Combau	2	6069,04	3034,52
R.F. du pas du Bœuf	1,6	3830,95	2394,34
R.F. de la Baume	6,8	12993,59	1910,82
R.F. des Rachiers	2,4	4886,33	2035,97
R.F. de Petit Bois	1,0	5402,85	5402,85
R.F. de Beguerre	2,5	42128,50	16851,40
R.F. de Brutinel	2,5	32561,72	13024,69
Total	49,60	635334,26	12809,16

Les travaux routiers réalisés pendant le dernier aménagement représente un montant annuel de 52945 €.

Bilan des travaux accueil du public (1994-2005)

Nature	Coût en € 2005
Travaux divers MF Pré Grandu et fonctionnement	60439,18
Travaux autres maisons forestières	19936,21
Panneaux	9004,68
Sentier	1578,52
Réfection et entretien fontaines	1978,09
Total	92936,68

Le montant des travaux d'accueil du public estimés à 1800 € a été largement dépassé avec une dépense annuelle de 7744 €.

Ce montant englobant toutes les actions menées sur la forêt est largement compensé par les revenus annuels de location de la maison forestière de Pré Grandu d'environ 8000 €.

L'action principale prévoyant l'aménagement paysager et technique du parking de la Coche et de la maison forestière de la Coche n'est toujours pas réalisé.

Bilan des travaux Tétrasyre (1994-2005)

Nature	Quantité ha	Coût en € 2005	Coût/ha
Travaux en faveur du biotope du Tétrasyre	48,60	18562,23	381,94

Les prévisions de restauration des milieux remarquables pour un montant annuel de 1800€ ont été réalisés. Ces travaux ont porté essentiellement sur la conservation et la restauration du biotope du Tétrasyre à raison de 10 ha par an pour un montant de 1546 €.

Carte des travaux Tétrasyre en annexe 17.

3.2. TRAITEMENT DES AUTRES ELEMENTS DU MILIEU NATUREL

Sans objet.

3.3. ETAT DES LIMITES ET DES EQUIPEMENTS

L'ensemble des équipements sont reportés sur la carte des équipements en annexe 14.

3.3.1. Matérialisation des limites périmétrales

Etat des limites	Longueur en Km
Limites matérialisées ou bornées	30,7
Limites naturelles	
Tronçons litigieux à border ou à matérialiser	/
Longueur totale	30,7

A noter 124,9 km de limite de parcelle matérialisée.

Il n'y a pas de problème foncier d'importance.

Les limites réelles ont été réactualisées sur les plans de la forêt.

Toutefois un état du bornage et des limites doit être réalisé pour officialiser le constat de qualité des limites.

3.3.2. Equipements de desserte

Nature	Nom	Longueur (km)			Longueur totale (km)	Densité km/100 ha	Etat
		Domaine privé		En terrain naturel			
		revêtues	empierreées				
Routes revêtues	Coche	4,8			17,80	0,46	bon
	Charbonnières	5,5					
	Pré Râteau	7,5					
Routes forestières	Bachassons-Le play		5,2		34,60	0,90	bon
	Rancs		5,4				
	Mirallonne		2,4				
	Fourmilière		0,3	2,5			
	Combau		2,0				
	La Beaume		6,8				
	Rachier		2,4				
	Beguerre-Brutinel		5,0				
	Petit bois		1,0				
	Pas de boeuf		1,6				
Pistes de débardage					150,5	3,910	
Total					202,90 km	5,28 km	

En montagne, la densité optimum préconisée est d'environ 3,5 km /100 ha de routes forestières et 4 à 5km/100 ha de pistes. En ce qui concerne les routes forestières, empierrées et revêtues, la densité observée est inférieure aux normes préconisées. Pour les pistes, elle est en revanche dans les normes.

Conclusion

Même si le réseau des routes forestières est inférieur aux normes, on peut considérer que le réseau actuel est suffisant car de grandes surfaces de milieux naturels non boisés ou non exploitées ne nécessitent pas une desserte.

3.3.3. Equipements RTM

Sans objet.

3.3.4. Equipements cynégétiques

Quatre miradors ont été construit et sont entretenus par les chasseurs.
Un suivi de l'état et de la conformité avec les normes de sécurité doit être réalisé annuellement.

3.3.5. Equipements piscicoles

Sans objet.

3.3.6. Equipements pastoraux

Sans objet.

3.3.7. Equipements de protection contre l'incendie

Sans objet.

3.3.8. Equipements d'accueil du public

Nature	Dénomination	Longueur en km	Etat	Observations
Sentiers de randonnée, pistes cavalières et VTT.	GR 91	1,671	Bon	Sentiers balisés et entretenus par le Parc Naturel Régional du Vercors
	GTV	20,318		
	Variable GTV	12,872		
	Accès Grand Veymont	1,141		
	Sentier central	6,147		
	Autres sentiers	19,608		
	Total	61,757		

Le gîte de Pré Grandu sert d'hébergement pour la pratique de la randonnée pédestre ou cycliste. Il sert également de relais équestre. A partir du gîte il est possible de se rendre au col du Rousset au Sud ou à Roybon au Nord.

La maison forestière des Bachassons sert d'abri aux randonneurs.

3.3.9. Equipements pour l'observation et la recherche

- Présence de trois stations météorologiques permanentes parcelle 3, 21 et 51.

- Placettes pour mise en place d'un protocole de suivi de dépressement de hêtre :

*6 placettes parcelle 58

*3 placettes parcelle 56

*6 placettes parcelle 32

*3 placettes parcelle 30

- Placette du protocole d'équipement d'une réserve biologique intégrale pour réaliser un état initial et une évaluation de la présence et du flux du bois mort (1 placette tous les 230 m dans les parcelles 2 à 6, 16 à 36, 76 à 84).

Carte de situation des placettes en annexe 18.

3.3.10. Equipements divers

La baraque de Pré Râteau sert d'abri aux chasseurs

4. Synthèses : objectifs, zonages, principaux choix

Durée de l'aménagement : 20 ans, du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2026.

Cette durée d'application de l'aménagement a été dictée par un contexte socio-économique plutôt stable et des cycles sylvicoles très lents.

4.1. EXPOSE CONCIS DES PROBLEMES POSES ET DES SOLUTIONS RETENUES

La forêt domaniale du Vercors est une des forêts du Vercors les plus hétérogènes au niveau des stations et de la structure de ses peuplements.

Les trois objectifs principaux de cette forêt sont :

- la protection des nombreux habitats naturels présents,
- l'accueil du public,
- la production de bois d'œuvre de qualité.

Le couvert forestier est le garant d'une non-dégradation des sols. L'ambiance forestière est un élément essentiel au développement durable des peuplements. Dans ce contexte, la sylviculture doit s'adapter aux milieux rencontrés :

- recherche d'un étage optimum des strates dans les zones les plus riches.
- sylviculture ayant pour objectifs prioritaires le bon état sanitaire et la régénération des peuplements sans découvrir irrémédiablement les sols sur les stations pauvres.

Les parcelles 2 à 6, 16 à 36, 76 à 84 sont englobées dans un projet de création de Réserve Biologique Intégrale et seront laissées en évolution naturelle.

Pour le reste des parcelles, la problématique de la production est majeure pour assurer le financement de toutes les actions menées sur la forêt. A noter que les parcelles 1 à 15 situées dans les rangs ont, en plus du rôle de production, un rôle de protection des sols en particulier pour limiter l'impact des chutes de blocs.

La période de décapitalisation de cette forêt par prélèvement des très gros bois et gros bois est arrivée à son échéance. Entre 1968 et 1993, 5,17 m³/ha/an prélevé pendant 26 ans dans la 1^{ère} série et 1,84 m³/ha/an prélevé dans la 2^{ème} série pendant 26 ans. Entre 1993 et 2006, 3,14 m³/ha/an prélevé pendant 13 ans

Soit une décapitalisation permanente depuis 39 ans. Les prélèvements du prochain document d'aménagement forestier seront légèrement inférieurs à l'accroissement théorique calculé à 2 m³/ha/an. (production des peuplements calculée en annexe E.7 du dernier aménagement)

Les structures routières desservent correctement toute la forêt.

Le maintien ou la recherche d'une structure irrégulière et l'attention apportée au mélange des essences contribuent à la valorisation du paysage, à sa pérennité et à sa stabilité écologique.

4.2. DEFINITION DES OBJECTIFS PRINCIPAUX - DIVISION DE LA FORET EN SERIES

La forêt domaniale du Vercors, anciennement divisée en 3 séries, sera à présent constituée de 2 séries.

N° de la série	Type de série	Objectif déterminant	Objectifs associés	Type de traitement	Surface (ha)
1	Production tout en assurant la protection générale des milieux et des paysages et localement la protection physique	Production de bois résineux de qualité et feuillus	Accueil du public, protection du sol et du paysage.	Futaie irrégulière par bouquets	2309,80
2	Intérêt écologique particulier Projet de Réserve Biologique intégrale en cours d'instruction	protection générale des milieux et des paysages	Accueil du public, protection du sol et du paysage	En évolution naturelle	1536,11
Total					3845,91

Série n°	Parcelles
1	Parcelles 1 - 7 à 15 – 37 à 75 – 85 à 105.
2	Parcelles 2 à 6 – 16 à 36 – 76 à 84.

Carte d'aménagement en annexe 19.

4.3. DECISIONS FONDAMENTALES RELATIVES A LA PREMIERE SERIE

4.3.1. Mode de traitement - Méthode d'aménagement

L'altitude, la rigueur du climat et les contraintes liées à la protection du sol et du paysage nécessitent un traitement et une méthode d'aménagement de futaie irrégulière. L'historique de la forêt et le mélange par bouquets déjà existants dans les principaux peuplements nous poussent à choisir le traitement en futaie irrégulière par bouquets comme structure idéale recherchée.

Le mode de traitement retenu est donc la **futaie irrégulière par bouquets** (20 ares).

Rotation : 15 ans

4.3.2. Essences objectif et critères d'exploitabilité

A partir de l'étude faite au titre 1, les essences objectifs pour la durée de l'aménagement sont les suivantes : (les pourcentages de surface sont des pourcentages d'essences objectif)

Essences objectifs pour la durée de l'aménagement et critères optimum

Essence objectif	Essences associées	Parcelles	Surface (ha)	Surface actuellement exploitable Type 2 à 21 et 24	Optimum d'exploitation		Age limite
					Age	Diamètre	
Sapin Epicéa Hêtre	Erable sycomore Sorbier des oiseleurs Tilleul petites feuilles	1-7-8-9-10-11-12-13-14-15-17-37-38-39-42-47-57-64-65-67-68-70-71-73-85-86-87-	769,78	544,91	160-180	55-60	240
Sapin Epicéa	Hêtre Erable sycomore Sorbier des oiseleurs Tilleul petites feuilles	40-41-43-44-45-46-48-49-50-51-52-53-54-55-56-58-59-60-61-62-63-66-72-74-75-88-89-90-91-92-93-94-95-96-97-98-99-101-102-105	1238,06	642,31	160-180	55-60	240
Pin à crochets Epicéa	Alisiers Sorbier des oiseleurs Saules	101-104	301,96	0,00	Habitats prioritaires Pas de fonction déterminante de production		

Répartition des essences à l'issue de l'aménagement

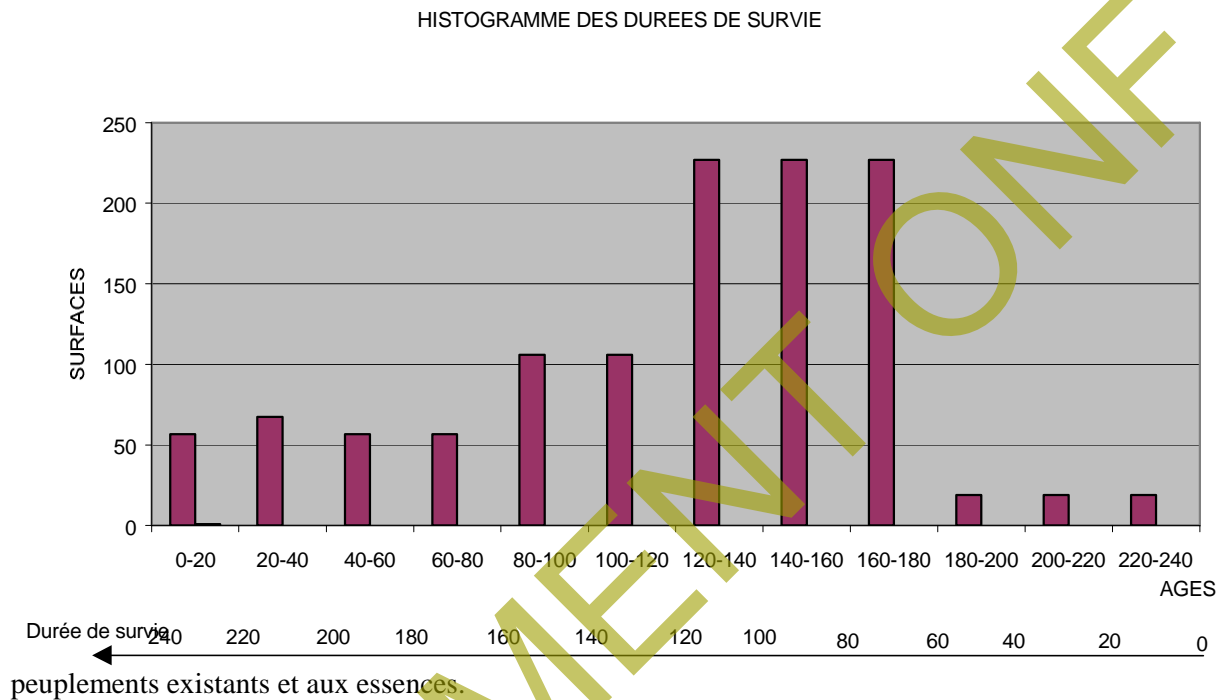
Essence	Actuellement (% de la surface)	A l'issue de l'aménagement	A long terme
Sapin	35 %	35%	35%
Epicéa	37 %	35%	35%
Hêtre	10 %	10%	10%
Autres feuillus	2 %	4%	4%
Pin à Crochets	2 %	2%	2%
Milieux non boisés	14 %	14%	14%

Cette répartition est donnée à titre indicatif. Les proportions d'essences peuvent très vite changées en fonction de l'évolution du climat. Si le réchauffement observé ces dernières années perdure, nous pourrions observé la quasi disparition de l'épicéa et une nette diminution du sapin au profit du hêtre.

4.3.3. Détermination de l'effort de régénération

L'obtention d'un optimum de régénération compatible avec la stabilité de la structure du peuplement sera réalisée en se rapprochant progressivement d'un type optimal correspondant à un peuplement mélangé et irrégulier, sans strate prépondérante, de surface terrière comprise entre 20 et 35 m².

Nous avons vu au §1.5 F, que la régénération est présente sur une bonne partie de la forêt ; le dosage de la lumière à son profit se fera en fonction de la structure recherchée en s'adaptant aux



Par ailleurs, au cours de l'application de l'aménagement, un suivi de la régénération sera régulièrement réalisé par les gestionnaires. Il s'appuiera sur les outils que la Direction Technique de l'ONF met en place.

Calcul des références théoriques :

La surface à régénérer d'équilibre sera calculée sur la surface actuellement exploitable et occupée par des produits commercialisables. Si une demande particulière de produits ou des techniques de débardages adaptés aux conditions difficiles permettaient de prélever sur ces zones actuellement non exploitable, il serait nécessaire de revoir ces calculs

Surface à régénérer d'équilibre :

$$Se = \frac{S}{A} * d$$

$$Se = \frac{544,91}{180} * 20 + \frac{642,31}{180} * 20$$

Se = 132 ha

Surface à régénérer maximale théorique (Sm) :

La surface maximale théorique à régénérer est calculée de manière à rester la plus proche possible de la surface théorique, tout en satisfaisant à toutes les contraintes liées au vieillissement, c'est à dire en régénérant tout les peuplements pendant leur durée de survie.

Age moyen optimal d'exploitation : 180 ans
 Age moyen maximale d'exploitation : 240 ans
 Durée d'application de l'aménagement : 20 ans

Les contraintes de régénération sont représentées par :

- L'obligation de régénérer 18,94 ha en 20 ans (dernière colonne de l'histogramme des durée de survie) soit 18,94 ha pendant la durée d.

- L'obligation de régénérer 18,94 ha + 18,94 ha en 40 ans soit

$$= \frac{18,94 + 18,94}{40} * 20 = 19,00 \text{ ha pendant la durée d}$$

- L'obligation de régénérer 18,94 ha + 18,94 ha + 18,94 ha en 60 ans soit

$$= \frac{18,94 + 18,94 + 18,94}{60} * 20 = 19,00 \text{ ha pendant la durée d}$$

- L'obligation de régénérer 18,94 ha + 18,94 ha + 18,94 ha + 226,87 ha en 80 ans soit

$$= \frac{18,94 + 18,94 + 18,94 + 226,87}{80} * 20 = 71,00 \text{ ha pendant la durée d}$$

- L'obligation de régénérer 18,94 ha + 18,94 ha + 18,94 ha + 226,87 ha + 226,87 ha en 100 ans soit

$$= \frac{18,94 + 18,94 + 18,94 + 226,87 + 226,87}{100} * 20 = 102,20 \text{ ha pendant la durée d}$$

- L'obligation de régénérer 18,94 ha + 18,94 ha + 18,94 ha + 226,87 ha + 226,87 ha + 226,87 ha en 120 ans soit

$$= \frac{18,94 + 18,94 + 18,94 + 226,87 + 226,87 + 226,87}{120} * 20 = \underline{122,91 \text{ ha pendant la durée d}}$$

- L'obligation de régénérer 18,94 ha + 18,94 ha + 18,94 ha + 226,87 ha + 226,87 ha + 226,87 ha + 106,01 ha en 140 ans soit

$$= \frac{18,94 + 18,94 + 18,94 + 226,87 + 226,87 + 226,87 + 106,01}{140} * 20 = \boxed{120,49 \text{ ha pendant la durée d}}$$

- L'obligation de régénérer 18,94 ha + 18,94 ha + 18,94 ha + 226,87 ha + 226,87 ha + 226,87 ha + 106,01 ha + 106,01 ha en 160 ans soit

$$= \frac{18,94 + 18,94 + 18,94 + 226,87 + 226,87 + 226,87 + 106,01 + 106,01}{160} * 20 = 118,68 \text{ ha pendant la durée d}$$

Sm est donc égal à 122,91 ha

Surface à régénérer minimale théorique (Sd) :

La régénération d'une surface Se sur une unité déséquilibrée par excès de jeunes peuplements peut conduire à exploiter des arbres n'ayant pas atteint le diamètre minimal d'exploitabilité.

La stratégie envisagée est d'étaler dans le temps la régénération des peuplements à un niveau tel qu'aucun « trou de production » ne soit jamais à craindre et que l'écart avec la surface d'équilibre soit le plus réduit possible.

Age moyen optimal d'exploitabilité : 180 ans
 Age moyen minimale d'exploitabilité : 160 ans
 Durée d'application de l'aménagement : 20 ans

Les surfaces maximales des peuplements susceptibles d'être régénérés s'établissent ainsi :

Obligation de ne pas régénérer plus de $18,94 + 18,94 + 18,94 + 226,87 = 283,69$ ha en 20 ans soit 283,69 ha pendant d.
 Obligation de ne pas régénérer plus de $283,69 + 226,87 = 510,56$ ha en 40 ans soit 255,28 ha pendant d.
 Obligation de ne pas régénérer plus de $510,56 + 226,87 = 737,43$ ha en 60 ans soit 245,81 ha pendant d.
 Obligation de ne pas régénérer plus de $737,43 + 106,01 = 843,44$ ha en 80 ans soit 210,86 ha pendant d.
 Obligation de ne pas régénérer plus de $843,44 + 106,01 = 949,45$ ha en 100 ans soit 189,89 ha pendant d.
 Obligation de ne pas régénérer plus de $949,45 + 56,81 = 1006,26$ ha en 120 ans soit 167,71 ha pendant d.
 Obligation de ne pas régénérer plus de $1006,26 + 56,81 = 1063,07$ ha en 140 ans soit 151,87 ha pendant d.
 Obligation de ne pas régénérer plus de $1063,07 + 67,31 = 1130,40$ ha en 160 ans soit 141,30 ha pendant d.
 Obligation de ne pas régénérer plus de $1130,40 + 56,81 = 1187,21$ ha en 180 ans soit **131,91 ha** pendant d.

$$Se < Sd < Sm$$

L'effort de régénération retenu est Sd soit **131,91 ha**

4.3.4. Classement des unités de gestion (parcelles ou sous-parcelles)

Voir carte d'aménagement en annexe 19.

Traitements	Parcelles	Surface (en ha)
1-Futaie irrégulière par bouquets	Parcelles 1 - 7 à 15 – 37 à 75 – 85 à 105	2309,80

4.4. DECISIONS FONDAMENTALES RELATIVES A LA DEUXIEME SERIE.

4.4.1. Mode de traitement - Méthode d'aménagement

On se référera au document de gestion de la Réserve Biologique Intégrale du Vercors en cours de création sur toute la surface de la deuxième série de la forêt domaniale du Vercors.

4.4.2. Classement des unités de gestion (parcelles ou sous-parcelles)

Voir carte d'aménagement en annexe 19.

Traitement	Parcelles	Surface (en ha)
2- En évolution naturelle	Parcelles 2 à 6 – 16 à 36 – 76 à 84.	1536,1090

5. Programme d'actions

5.0. MODALITES GENERALES D'APPLICATION DU PROGRAMME

Le programme d'actions doit être cohérent avec le plan de gestion de la Réserve Naturelle des Hauts Plateaux du Vercors, avec le document d'Objectifs du site I27 et avec le document de gestion de la future Réserve Biologique Intégrale.

5.1. DISPOSITIONS CONCERNANT LE FONCIER

Des modifications de parcellaire sont proposées pour tenir compte du projet de création de Réserve Biologique, de l'activité pastorale et cynégétique :

- limite occidentale le long de la route puis de la piste Carletti de la parcelle 1
- limite nord-orientale dans la parcelle 77 le long du GR91
- limite sud-orientale dans la parcelle 82

Rappel : la correspondance entre ancien et nouveau parcellaire figure au chapitre 0.4.

Ces modifications devront être matérialisées sur le terrain par une mise en peinture et la pose de nouvelles plaques de parcelle.

Le périmètre de la forêt est très bien matérialisé et entretenu.

Conformément aux instructions, une attention particulière devra être portée par le service de terrain au bon entretien des bornes existantes ainsi qu'à la recherche et la matérialisation des bornes restantes.

Pour pérenniser cette qualité de bornage et de limite, il est nécessaire de réaliser un état du bornage et des limites.

5.2. PROGRAMME D' ACTIONS RELATIF A LA PREMIERE SERIE

5.2.1. Opérations sylvicoles : coupes

Les coupes sont assises par contenance avec indication du volume présumé réalisable.

Rotation des coupes : 15 ans.

Le volume aménagement a été calculé avec la formule $V = f \cdot G \cdot H$:

-f est le coefficient de forme moyen donné par L'IFN par essence sur le plateau du Vercors.

-G est la surface terrière relevé sur le terrain par essence et par catégorie de diamètre.

-H est la hauteur totale moyenne des peuplement par essence relevée sur le terrain.

Le volume est donné en m³/ha. La surface terrière en m²/ha.

Programme d'assiette des coupes

RECOLTES PREVUES										REALISATION		
Année	Nature	Plle	Surf. Totale (ha)	Surf. à parcourir (ha)	VPR résineux		VPR feuillus (m ³)	VPR total (m ³)	Prelev. m ³ /ha	Année	Récolte résineux (m ³)	Récolte feuillus (m ³)
					Sapin	Epicéa						
2007	Jard	7	21.88	8	120	30	60	210	26.25			
	Jard	8	52.08	15	200	100	150	450	30.00			
Total			73.96	23	320	130	210	660				
2008	Jard	51	30.36	8	75	75	20	170	21.25			
	Jard	88	38.34	15	200	150	0	350	23.33			
	Jard	89	73.93	2	0	60	0	60	30.00			
Total			142.63	25	275	285	20	580				
2009	Jard	58	15.25	15	350	150	50	550	36.67			
	Jard	87	46.85	16	200	200	30	430	26.88			
	Jard	94	47.78	3.5	0	200	0	200	57.14			
	Jard	97	47.12	1	0	80	0	80	80.00			
Total			157	35.5	550	630	80	1260				
2010	Jard	59	13.94	13.94	400	150	20	570	40.89			
	Jard	62	11.83	11	200	100	20	320	29.09			
	Jard	67	17.67	15	200	100	30	330	22.00			
	Jard	102	59.29	28	250	250	0	500	17.86			
Total			102.73	67.94	1050	600	70	1720				
2011	Jard	60	15.96	16	400	150	10	560	35.00			
	Jard	73	13.14	10	200	100	50	350	35.00			
	Jard	99	52.28	20	350	150	0	500	25.00			
Total			81.38	46	950	400	60	1410				
2012	Jard	10	10.51	8	120	40	50	210	26.25			
	Jard	14	82.39	18	150	50	100	300	16.67			
	Jard	15	44.47	8	75	25	50	150	18.75			
	Jard	69	19.5	19.5	380	150	80	610	31.28			
Total			156.87	53.5	725	265	280	1270				
2013	Jard	9	25.75	12	250	50	150	450	37.50			
	Jard	66	22.85	15	300	150	20	470	31.33			
	Jard	72	17.19	16	350	150	30	530	33.13			
	Jard	74	12.35	6.5	140	60	30	230	35.38			
Total			78.14	49.5	1040	410	230	1680				
2014	Jard	56	16.23	13.5	300	100	0	400	29.63			
	Jard	68	18.99	18	300	150	60	510	28.33			
	Jard	75	25.55	18	200	200	0	400	22.22			
	Jard	95	32.8	10	150	100	0	250	25.00			
Total			93.57	59.5	950	550	60	1560				
2015	Jard	12	25.5	16	240	60	150	450	28.13			
	Jard	13	30.31	3	80	20	20	120	40.00			
	Jard	52	20.02	3	70	30	0	100	33.33			
	Jard	86	40.27	15	280	70	30	380	25.33			
Total			116.1	37	670	180	200	1050				
2016	Jard	11	28.85	17	300	50	200	550	32.35			
	Jard	98	56.57	20	250	250	0	500	25.00			
	Jard	103	48.25	10	210	90	0	300	30.00			
	Jard	101	146.31	4	50	100	0	150	37.50			
Total			279.98	51	810	490	200	1500				

RECOLTES PREVUES										REALISATION		
Année	Nature	Plle	Surf. Totale (ha)	Surf. à parcourir (ha)	VPR résineux		VPR feuillus (m³)	VPR total (m³)	Prelev. m³/ha	Année	Récolte résineux (m³)	Récolte feuillus (m³)
					Sapin (m³)	Epicéa (m³)						
2017	Jard	37	10.58	7.5	250	50	70	370	49.33			
	Jard	44	12.92	12	180	50	50	280	23.33			
	Jard	63	14.33	14	250	100	20	370	26.43			
	Jard	70	20.88	19.5	350	150	150	650	33.33			
Total			58.71	53	1030	350	290	1670				
2018	Jard	40	15.67	13	250	50	0	300	23.08			
	Jard	54	17.51	13.5	200	100	0	300	22.22			
	Jard	64	20.96	20	450	200	70	720	36.00			
	Jard	65	19.87	18	500	150	50	700	38.89			
	Jard	71	24.82	23	280	120	50	450	19.57			
Total			98.83	87.5	1680	620	170	2470				
2019	Jard	47	12.89	10	200	50	30	280	28.00			
	Jard	48	9.12	9	200	50	0	250	27.78			
	Jard	61	28.97	10	250	100	10	360	36.00			
	Jard	92	48.87	9	200	50	0	250	27.78			
	Jard	93	45.46	4	0	100	0	100	25.00			
Total			145.31	42	850	350	40	1240				
2020	Jard	43	39.01	18	300	10	0	310	17.22			
	Jard	46	28.71	15	250	100	0	350	23.33			
	Jard	49	24.4	17	240	100	0	340	20.00			
	Jard	50	11.27	9	250	100	0	350	38.89			
	Jard	85	39.66	20	300	100	50	450	22.50			
Total			143.19	79	1340	410	50	1800				
2021	Jard	39	20.71	18.5	300	100	50	450	16.67			
	Jard	45	24.85	19	300	150	0	450	23.68			
	Jard	53	29.14	12.5	225	75	0	300	24.00			
	Jard	55	10.38	5	75	25	15	115	23.00			
	Jard	57	18.66	18.5	300	100	50	450	24.32			
Total			103.74	73.5	1200	450	115	1765				
2022	Jard	42	34.42	7.5	120	30	50	200	26.67			
	Jard	90	22.59	5	50	50	0	100	20.00			
	Jard	91	31.3	6	70	30	0	100	16.67			
	Jard	96	41.84	2	0	100	0	100	50.00			
Total			130.15	20.5	240	210	50	500				
2023	Jard	7	21.88	13	150	50	90	290	22.31			
	Jard	8	52.08	21	250	100	250	600	28.57			
	Jard	38	31.67	7.5	130	40	80	250	33.33			
	Jard	41	31	12	150	50	0	200	16.67			
Total			136.63	53.5	680	240	420	1340				
2024	Jard	51	30.36	8	75	75	20	170	21.25			
	Jard	88	38.34	15	200	150	0	350	23.33			
	Jard	89	73.93	2	0	60	0	60	30.00			
Total			142.63	25	275	285	20	580				
2025	Jard	58	15.25	15	350	150	50	550	36.67			
	Jard	87	46.85	16	200	200	30	430	26.88			
	Jard	94	47.78	3.5	0	200	0	200	57.14			
	Jard	97	47.12	1	0	50	0	50	50.00			
Total			157	35.5	550	600	80	1230				
2026	Jard	59	13.94	13.94	400	150	20	570	40.89			
	Jard	62	11.83	11	200	100	20	320	29.09			
	Jard	67	17.67	15	200	100	30	330	22.00			
	Jard	102	59.29	28	250	250	0	500	17.86			
Total			102.73	67.94	1050	600	70	1720				
TOTAL GENERAL			2501.14	985.38	16235	8055	2715	27005	27.41			

Parcelles non parcourues : 1, 100, 104, 105.

Numéro de parcelle en caractères gras : Deuxième passage en coupe pendant la durée du document de gestion.

Volume exploité annuel : 1350.25
Surface à parcourir 2ème passage : 162,44 ha
Surface parcourue : 985,38-162,44=**822,94**
Prélèvement en m³/ha/an : 1,64
Production moyenne sur la forêt : 2 m³/ha/an

Règles de culture

Les peuplements observés sur l'ensemble de la forêt sont essentiellement de type hêtraie, hêtraie-sapinière et sapinière-hêtraie de montagne. Ils ont été décrits dans les guides de sylviculture G1 et G2 (la hêtraie montagnarde et la hêtraie-sapinière-pessière en conditions d'exploitation normales, élaborés par la Section Technique Interrégionale « Alpes »). Toutefois, les peuplements mélangés - pour lesquels les consignes sylvicoles sont encore à paraître - étant majoritaires à l'échelle de la forêt, les règles de culture suivantes ont été élaborées uniquement à partir des relevés de terrain et de leur traitement informatique.

Le tableau récapitulatif suivant permet de connaître les grandes lignes de la sylviculture à conduire, déclinées par famille de types de peuplements (jardinés, régularisés GB, régularisés BM, etc.) puis par types (type 1, 2, 3,...cf partie I.5).

Le « type objectif » correspond au type souhaité pour la fin de l'aménagement.

Pour connaître les consignes de martelage précises, déclinées par parcelle, se rapporter aux fiches détaillées par parcelle en annexe 20.

		Typologie Rhône-Alpes	Type objectif	Règles de culture
JARDINES Type 3-4-11-12-13-19-20-21	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Récolte des GB et TGB arrivés à maturité. ✓ Coupes sanitaires dans les strates 1 et 2. ✓ Amélioration dans les strates 1 et 2 au profit des perches et de la régénération. 	Pessière jardinée	Peuplement jardiné	- L'épicéa étant majoritaire, il sera maintenu si la station est adaptée
		Sapinière Pessière jardinée	Peuplement jardiné	- Le sapin étant majoritaire, il sera favorisé tout en maintenant le mélange d'essence avec l'épicéa.
		Sapinière Hêtre jardinée	Peuplement jardiné	- Le sapin étant majoritaire, il sera favorisé tout en maintenant le mélange d'essence avec le hêtre.
REGULARISES BM, GB Type 2-8-9-10-16-17-18	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Récolte des GB et TGB arrivés à maturité. ✓ Obtention d'un mélange hêtre-sapin-épicéa suivant les stations. Valorisation de l'érable. ✓ Coupes sanitaires dans les strates 1 et 2. ✓ Amélioration dans les strates 1 et 2 au profit des perches ✓ Favoriser au maximum les PB et BM de sapins ou d'épicéa. 	Pessière régularisée	Peuplement irrégulier à BM/GB majoritaires	<ul style="list-style-type: none"> - Récolte des TGB $\varnothing > 60$ au profit des arbres d'avenir en strate 2 - Coupe sanitaire dans les strates 1 et 2 - En strate 2 : récolte des surcimés. Eclaircie dynamique des zones trop denses. - Strate 3 : à économiser
		Sapinière Pessière régularisée		
		Sapinière Hêtre régularisée		
PEUPEMENTS CLAIRS Type 1-5-6-7-22	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Prélèvements faibles, avec récolte des quelques GB et TGB restants quand la régénération est installée. On capitalise ✓ Coupes sanitaires dans les strates 1 et 2. 	Pessière	Peuplement irrégulier (à GB-BM majoritaires)	- Coupe sanitaire. Si pas de problème sanitaire, pas de prélèvement.
		Sapinière pessière	Peuplement irrégulier (à GB et BM majoritaires)	- Coupe sanitaire. Si pas de problème sanitaire, pas de prélèvement.
		Pineraie à crochet	Peuplement jardiné	- Pas de prélèvement pendant la durée de l'aménagement forestier.

		Typologie Rhône-Alpes	Type objectif	Règles de culture
PEUPELEMENTS SUR LAPIAZ	Pas de prélèvement pendant la durée de l'aménagement forestier sauf si technique de débardage adaptée au milieu et marché adapté aux produits exploités.	Sapinière Pessière Hêtraie	Sapinière Pessière Hêtraie irrégulier	- Possibilité d'exploitation de bois si technique de débardage adaptée au milieu et marché adapté aux produits exploités.
PLANTATIONS Type 24		Jeune plantation Epicéa	Peuplement irrégulier à BM majoritaires	- Passage en première éclaircie lors du passage en coupe de la parcelle - Favoriser les tiges feuillus. Si le diamètre des tiges d'épicéa sont trop faible pour être commercialisées, intervenir en travaux de nettoyage, dépressage.
PEUPELEMENTS DEFICITAIRE EN GROS BOIS. Type 14 et 15		Sapinière pessière	Peuplement jardiné	- Récolter les arbres de strate 1 situés sur la strate 4 (en commençant par les T.G.B. et dépérissants) - Mettre les arbres en croissance libre et créer trouées sur les strates 3 et 4 - Eclaircie forte dans la strate 3 au profit de la strate 4 (à mettre en croissance libre)
ROCHERS EBOULIS BOISES : Type 26.		Peuplements divers	peuplement irrégulier	- Pas d'intervention.
VIDE ROCHERS EBOULIS : Type 27		/	/	/
PELOUSE Type 25		Pelouse	Pelouse	- Pas d'intervention. A conserver et à protéger pour son intérêt faunistique et floristique.

5.2.2. Opérations sylvicoles : Travaux

Pas de travaux si la fertilité est trop faible.

Période d'intervention : Dans les deux ans après passage en coupe.

Type	Nature des interventions
Tous types de peuplements	Dégagement, nettoyage, dépressage dans la strate 4 (cf. guide de Rhône-Alpes) Veiller au dosage essences objectifs/essences culturales. Intervenir dans les tâches résineuses entre 3 et 5 m de hauteur : mise à distance entre 3 et 4 m. Conserver les essences appétentes pour les ongulés (érables, alisiers, saules, frêne) Nettoyage après coupe. Pas de travaux si la fertilité est trop faible.

Pour 1 ha parcouru en forêt, environ 0.3 ha sera effectivement travaillé selon ces modalités.

Le tableau ci-dessus ne donne qu'une indication sur les différents types de travaux à effectuer dans les différentes parcelles. Ces préconisations ne représentent que ce qui a été relevé lors du cheminement sur les placettes.

5.2.3. Autres opérations en faveur du maintien de la biodiversité

↳ Les arbres sénescents

Le maintien d'arbres creux à raison d'un arbre par ha en moyenne est favorable à la flore cryptogamique, à l'entomofaune cavernicole (insectes saproxylophages), à certains petits mammifères (chiroptères), à l'avifaune (Chouette, Chevechette, Chouette Tengmalm, pics) donc, d'une façon générale, à l'ensemble d'une chaîne trophique. Les arbres creux constituent un habitat apprécié par une faune spécialisée. Leur récolte sera limitée soit aux seuls arbres présentant une valeur commerciale certaine, soit en cas de risque exceptionnel de propagation des ravageurs ou pour une mise en sécurité d'un site touristique.

Il est à noter que sur plus de la moitié de la surface de la forêt il y a au moins deux arbres mort sur pied à l'hectare.

Il est à signaler aussi que beaucoup d'arbres creux sont vivants et n'ont donc pas été comptabilisés dans cet échantillonnage.

Poursuivre le suivi d'arbres à cavités débuté pendant le dernier aménagement.

↳ *Les Ifs (Taxus baccata)*

La présence d'Ifs est notable en divers points de la forêt
En particulier dans les parcelles des Rancs.

Mesures conservatoires :

- abattage dirigé
- contrôle des exploitations pour éviter la coupe des ifs par négligence,
- contrôle du débardage car les blessures sont des voies d'entrée aux parasites,
- maintenir une ambiance de couvert d'environ 60% (sensibilité aux gelées tardives),
- éclaircir assez fortement les sapins sur les régénérations d'ifs.

Il est rappelé que la cueillette des rameaux d'ifs est réglementée en Rhône-Alpes

↳ *Espèces ligneuses à favoriser pour la faune*

- Conifères : pin sylvestre, sapin.
- Feuillus : les genévriers, les rosacées, et d'une manière générale tous les ligneux produisant des fruits charnus (sorbier des oiseleurs, alisier blanc) ont un grand intérêt alimentaire pour de nombreux oiseaux, mammifères et invertébrés.

↳ *Règles sylvicoles en faveur du Tétrasyre*

De nombreux travaux de restauration ou conservation du biotope favorable au développement du Tétrasyre ont été réalisés (voir carte des travaux Tétrasyre en annexe 17).

De nouveaux travaux favorables au développement de l'espèce pourront être envisagés. Leur financement sera à rechercher dans le cadre des crédits Natura 2000.

Il convient de prendre en considération les périodes de sensibilité hivernale et de reproduction du Tétrasyre.

Les interventions éventuelles se feront dans le respect des recommandations suivantes :

- Structure de végétation favorable à l'espèce :

% de recouvrement	minimum	optimum	maximum
Arbres	1 %	1 à 10 %	25 %
gros buissons de 2 à 4 m	1 %	1 à 10 %	25 %
Buissons et hautes herbes de 0,5 à 1 m	10 %	~ 25 %	50 %
herbes et buissons bas de 0,25 à 0,5 m	25 %	~ 50 %	75 %
sol nu	quelques zones souhaitables		

Continuer le comptage Tétrasyre tous les deux ans.

↳ *Le lièvre variable et le Lagopède Alpin*

Toutes les mesures qui limitent le dérangement sont favorables à ces espèces.

↳ *Les rapaces diurnes et nocturnes*

Les mesures qui limitent le dérangement lors de la nidification sont favorables à la pérennisation de ces espèces voire à leur développement.

↳ Règles sylvicoles en faveur de la gélinotte.

Dans les zones où elle semble le mieux représentée, on favorisera le libre développement du sous-étage arbustif et on maintiendra un sous-étage feuillu.

Structure de végétation favorable à l'espèce :

Les premiers stades arbustifs de colonisation des clairières, notamment lorsque le noisetier et autres ligneux à chatons ainsi que les Rosacées arbustives abondent.

Strates	Recouvrement
arbres	≤ 60 %
arbustes et buissons	30 à 60 %
strates basses	≤ 80 %

Toutes les clairières de superficie inférieure à 3 ou 4 ha seront gérées de façon à conserver des espèces végétales favorables à ce gallinacé en apportant une attention particulière sur la périphérie des pelouses et clairières plus vastes de façon à passer progressivement du milieu ouvert au milieu fermé avec une bande de transition ayant au minimum 10 m de large.

Les bordures de certaines pistes pourront être éclaircies de façon à permettre la venue des strates herbacées et arbustives.

Enfin, à proximité des lisières, les arbres à chatons (saules, bouleaux...) ne seront pas éliminés lors des travaux sylvicoles pour tenir compte des besoins des poussins.

Continuer le suivi d'indice gélinotte mis en place depuis 2006

↳ *La Rosalie des Alpes*

Cette espèce nécessite des actions en faveur de son habitat. A cet égard la **conservation de quelques vieux hêtres** dans les parcelles devra être rappelée avant le martelage. Cette opération sera favorable par ailleurs à certaines espèces de l'avifaune également inféodées à ce type d'habitat

5.2.4. Gestion de l'équilibre faune/flore - Chasse

Pour les ongulés, la pression de chasse sera maintenue à un niveau compatible avec une bonne régénération de la forêt.

L'adoption et la réalisation de plans de chasse suffisants doivent permettre de répondre aux besoins actuels de la sylviculture et de la biodiversité. Afin de fixer les prélèvements annuels au niveau approprié, il est nécessaire de suivre régulièrement l'évolution des populations et de faire un suivi précis des dégâts sur la régénération :

- **Maintien et réalisation des plans de chasse.**

- **Suivi de l'impact des grands ongulés sur la végétation forestière en installant des placettes identiques au reste du plateau du Vercors.**

5.2.5. Dispositions concernant les productions diverses - Exploitation pastorale

Sans objet

5.2.6. Dispositions en faveur de l'accueil du public

1) **L'accueil du public à la maison forestière de Pré Grandu** est bien rodée et dégage des revenus intéressants de l'ordre de 8000 € annuels. Ce bâtiment doit être entretenu correctement et la réfection de la toiture est le prochain gros investissement pour un montant de 20 000 €.

2) **L'accueil au niveau du parking de la Coche sera amélioré par** : l'aménagement de l'aire de stationnement (reverdissement, délimitation, mobilier bois)

3) **Une réflexion sera menée** dès le début de l'aménagement en collaboration avec les partenaires concernés, sur la valorisation des bâtiments de la Coche.

Il semble possible d'utiliser cette maison dans un but touristique au sens large : information, base de départ pour des animations, éducation à l'environnement, recherche scientifique.

Quel que soit le type de projet, il devra correspondre à l'éthique de protection liée à la présence de la Réserve et participer à la mise en place d'un tourisme respectueux de la nature.

4) **Divers éléments du milieu naturel peuvent aussi être valorisés** :

- les fontaines : vérification et reprise des captages si nécessaire avec mise en place de panneau de présentation (historique, hydrogéologie).

Coût estimatif : 1 000 €/fontaine x 2 fontaines.

5.2.7. Dispositions en faveur des paysages

Le traitement des peuplements en futaie irrégulière est favorable au maintien général de la perception paysagère interne et externe de la forêt.

Traitement du point noir situé sur le site de la Coche.

5.2.8. Protection des sites d'intérêt culturel

Sans objet

5.2.9. Mesures générales concernant la protection contre les risques naturels d'ordre physique

Sans objet

5.2.10. Mesures générales concernant la défense contre les incendies

Sans objet

5.2.11. Mesures générales d'ordre sanitaire

Sans objet

5.2.12. Programme d'observations et de recherches

Sans objet.

5.2.13. Actions de communication

Sans objet.

5.3. PROGRAMME D' ACTIONS RELATIF A LA DEUXIEME SERIE

On se référera au document de gestion de la Réserve Biologique Intégrale du Vercors en cours de création sur toute la surface de la deuxième série de la forêt domaniale du Vercors.

5.3.1. Opérations sylvicoles

Aucune exploitation et aucune intervention n'est prévue dans les peuplements forestiers.

5.3.2. Opérations en faveur du maintien de la biodiversité

La juxtaposition à petite échelle de milieux très variés fait de la deuxième série un site privilégié pour l'observation de la biodiversité.

Une attention particulière sera accordée à l'espèce Tétraz Lyre, disposant de milieux favorables qui pourraient être plus représentés. Les observations relatives à cette espèce devront être consignées dans le sommier de la forêt.

5.3.3. Gestion de l'équilibre faune/flore - Chasse et pêche

En fonction des résultats du programme de recherche qui sera mis en place par le comité scientifique de la RBI pour connaître les capacités d'accueil des écosystème naturels vis à vis de la faune et l'impact des grands prédateurs sur les populations d'ongulés, les modes de chasse, les lots de chasse et les attributions de bracelets pourront changer.

5.3.4. Dispositions concernant les productions diverses - Exploitation pastorale

Sans objet.

5.3.5. Dispositions en faveur de l'accueil du public

Situé dans la Réserve Naturelle des Hauts Plateaux du Vercors, cet espace sera réservé à la randonnée sur les itinéraires existants.

Aucun itinéraire nouveau ne sera balisé (cf. règlement intérieur de la réserve)

5.3.6. Dispositions en faveur des paysages

Aucune action spécifique n'est prévue.

5.3.7. Protection des sites d'intérêt culturel

Sans objet

5.3.8. Mesures générales concernant la protection contre les risques naturels d'ordre physique

Sans objet

5.3.9. Mesures générales concernant la défense contre les incendies

Sans objet

5.3.10. Mesures générales d'ordre sanitaire

Les risques liés aux attaques d'insectes sont limités dans les conditions climatiques propres aux Hauts Plateaux du Vercors : les cas de prolifération d'ampleur n'ont jamais été observés. La surveillance et l'observation des phénomènes devront être accrus pour alerter le collège des scientifiques et les autorités préfectorales en cas de risque avéré.

5.3.11. Programme d'observations et de recherches

Voir le document de gestion de la Réserve Biologique Intégrale.

Protocole et carte des placettes permanentes de la Réserve Biologique Intégrale en annexe 18.

5.3.12. Actions de communication

Dès le classement de la Réserve Biologique Intégrale arrêté, **une plaquette d'information** sera élaborée pour expliquer les objectifs du projet, son contour et les règles à respecter aux riverains.

5.4. DISPOSITIONS CONCERNANT L'EQUIPEMENT GENERAL DE LA FORET

Actuellement, la forêt domaniale semble être bien pourvue en route forestière.

Les frais concernant l'équipement routier liés à l'entretien sont :

- Les routes forestières de Pré-Rateau, la Coche et des Charbonnières, revêtues et ouvertes au public et entretenues de façon plus soutenue que les autres : confortement des soubassements, revêtement. Le coût de l'entretien du kilomètre est estimé à 8 500 €/km et chaque kilomètre doit bénéficier d'une réfection tous les 15 ans.

- Les autres routes forestières empierrées. Leur entretien est estimé à 1000 €/km et chaque kilomètre doit bénéficier d'une réfection tous les 15 ans.
- L'ensemble du réseau routier qui, doit bénéficier d'un entretien annuel léger en fin d'hiver pour évacuer les pierres, curer les revers d'eau. Le coût est estimé à 100 €/km.

Les projets d'investissement sont :

- la création d'un tronçon de route forestière en remplacement de la piste des fourmilières
- la réfection éventuelle des murs de soutènements en pierres sèches qui souffrent des rudesses du climat et des charges importantes à soutenir lors des passages des camions.
- Le bas de la route forestière de la Coche est à goudronner sur deux kilomètres. Un co-financement avec le Conseil Général ou d'autres collectivités territoriales est à rechercher dans le cadre plus global de l'accueil du public sur le Vercors.
- La piste de Combe Male qui monte au captage d'eau, à consolider. A étudier avec le projet de réhabilitation de la canalisation envisagée par le syndicat des eaux.

Cet aménagement a été étudié avec la participation

↳ des agents patrimoniaux Hervé CHIROUZE
Jacques L'HUILLIER
Pierre PERROT

↳ des agents de l'unité opérationnelle du Vercors.

Traitement de texte : Claude FRANCOIS

Cartographie - S.I.G. : Yves GONNET

Rédigé à Die pendant l'année 2006
par C.FRANCOIS, technicien forestier principal.

Contrôlé et présenté par le Responsable Aménagement Agence

Valence le

Bernard DEGUILHEN

Liste des annexes

Annexe	Nom
1	Références cadastrales
2	Fiches habitat naturel
3	Fiche et carte ZNIEFF 1
4	Fiche et carte ZNIEFF 2
5	Carte ZPS
6	Carte ENS
7	Carte site inscrit et site classé
8	Protocole de relevé de terrain
9	Carte des structures de peuplement et des potentialités
10	Carte des potentialités
11	Carte des surfaces terrières par point
12	Carte des peuplements
13	Carte de la régénération
14	Carte des équipements et des risques naturels
15	Carte des lots de chasse
16	Carte d'accueil du public et paysagère
17	Carte travaux tetras
18	Carte des placettes protocole RBI.
19	Carte d'aménagement
20	Fiches parcelle
21	Tableau des surfaces de type de structure des peuplements par parcelle
22	Comptage en plein des peuplements des parcelles 60 et 62
23	Carte des Habitats forestiers